

Quant aux autres projets qui se rapportent aux intérêts locaux, je préviens la Chambre que je mettrai à l'ordre du jour de la première réunion des bureaux la nomination de la Commission chargée d'examiner les projets d'intérêt local. Cette Commission n'existe point encore ; et lorsqu'elle sera nommée, ces divers projets de loi lui seront renvoyés.

**M. Quinette.** Il y a déjà eu, pour les crédits supplémentaires de 1838 et de 1839, une Commission nommée ; il serait convenable de lui renvoyer les nouveaux crédits supplémentaires que l'on vient de vous demander, et de ne pas nommer une nouvelle Commission.

*Voix au centre :* C'est une nouvelle Chambre !

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA PROPOSITION DE M. MAUGUIN.

*(Projet d'adresse au roi relative à la constitution du Ministère.)*

**M. le Président.** L'ordre du jour est la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition d'adresse faite par M. Mauguin.

La parole est à M. de Sade.

**M. de Sade.** Nous allons reprendre la discussion là où nous l'avions laissée samedi dernier, lorsqu'elle a été suspendue sur les espérances que nous avait données M. le garde des sceaux, espérances qui, je crois, n'ont déçu personne, excepté ceux qui avaient eu la bonté de s'en laisser bercer.

Mais avant tout, je dois exprimer les regrets de quelques expressions qui me sont échappées dans un moment de vivacité. Ce n'est pas moi qui m'érigerai en censeur des partis. Je n'ai pas l'orgueilleuse prétention de venir ici leur faire la leçon. On avait dit que la discussion manquerait de franchise. Pour ma part, j'étais disposé à dire la vérité, c'est-à-dire ce qui me paraissait la vérité, sur l'étrange situation où nous nous trouvons.

N'attendez de moi aucun scandale, Messieurs ; je ne demande que quelque liberté d'opinion et l'indépendance de la tribune.

J'en reviens à la discussion. M. le garde des sceaux a fait contre la proposition de l'adresse une objection qui ne m'a paru fondée. Il nous a dit qu'elle impliquait quelque défiance de la Couronne. Mais cette objection pourrait se faire à tout conseil d'une nature peu agréable. Je suis sûr que M. le garde des sceaux donne librement tous les conseils qu'il juge bons, doivent-ils plaire ou non. Et nous, le grand conseil national, nous hésiterions à faire connaître à la royauté les vœux et les besoins du pays ! Cela est inadmissible.

Mais parmi toutes les objections que l'on peut soulever sur la proposition, on ne l'accusera pas d'une impatience prématurée, de jeter des embarras dans la marche des choses ou d'empiéter sur la prérogative royale. Il est impossible, au contraire, impossible de montrer plus de patience, je dirai même de résignation, que n'en a mis cette Chambre, ou plus de respect pour cette prérogative. Mais

la Chambre renoncerait à ce qu'elle se doit, à ce qu'elle doit au pays, qui l'a choisie ; elle renoncerait à sa propre prérogative si elle se contentait du rôle de témoin passif, si elle se contentait d'explications qui jusqu'à présent n'ont servi qu'à alimenter la curiosité publique.

On a commencé par nous dire : Mais attendez le choix du président, cela nous donnera quelque indication de l'esprit de la Chambre ; la formation du cabinet le suivra sans retard.

Le président a été choisi, et rien n'a été fait.

On nous a alors ajournés jusqu'après les explications qui devaient avoir lieu.

Les explications ont eu lieu ; les choses n'en ont pas été plus claires, et on n'a rien avancé.

Alors a surgi la proposition d'une adresse. Cette annonce a paru opérer comme un narcotique : on s'est endormi, on s'est croisé les bras, on s'est laissé aller au fil de l'eau, attendant des lumières, soit de la discussion, soit de je ne sais où.

Il faut enfin sortir de cette trop longue inaction. La Chambre doit parler, et parler avec toute la force que peut donner à ses paroles son origine prise dans l'élection nationale.

On nous a beaucoup parlé de la situation du pays ; je n'y reviendrai pas. Vous savez que cette absence d'un ministère, que cette interruption de l'action du Gouvernement dans un pays où le système de la centralisation a été poussé jusqu'à l'excès, a jeté partout la perturbation ; l'alarme a été universelle, on a suspendu toutes les affaires.

Je veux bien croire que l'on s'est exagéré cet état de choses, qu'on a présenté cet état de choses comme encore plus désastreux qu'il ne l'est en effet ; chaque parti voudrait naturellement en rejeter la responsabilité sur ses adversaires.

Ce qui est certain, c'est qu'au commencement le public s'est alarmé outre mesure ; mais enfin il faut revenir à la vérité. Il y a eu inquiétude, il y a souffrance dans plusieurs branches d'affaires et de spéculations. Nous devons prendre le pays tel qu'il est, et non pas tel que nous croyons qu'il devrait être. Il n'est point encore entièrement accoutumé à cette lutte incessante des partis ; de cette agitation qui est largement couverte par une large mesure de bien, il ne voit souvent que le mauvais côté. Mais ce n'est point là la chose dont nous avons à nous occuper : nous avons à rechercher le nœud d'une autre difficulté, nous avons à rechercher si nous ne pourrions pas remonter à la cause de ces embarras inextricables dans cette crise sans relâche, comme sans issue.

Si nous voulions remonter à cette cause, nous pourrions peut-être trouver et indiquer le remède du mal. L'adresse aurait alors le but d'utilité qu'on lui demande ; elle aurait une signification, une direction.

Eh bien ! cette cause, je ne la demanderai pas aux partis. Les partis ne nous disent pas le vrai ; ils ne le pourraient pas, ils ne l'oseraient pas, chacun voulant rejeter les torts sur ses adversaires. Chacun veut avoir raison, chacun dit : C'est moi qui ai raison. C'est évident. Si vous nous laissiez faire, tout irait le plus facilement du monde.

C'est ainsi que les partis ont toujours rai-

sonné : la tradition nous en a été transmise, et probablement nous la laisserons à ceux qui viendront après nous.

Au lieu de ces vaines allégations, au lieu de ces piquantes réclamations, au lieu de ces dénégations, que, comme un défi, tous les partis se jettent à la tête les uns des autres, n'aurait-on pas quelquefois quelque chose qui nous mènerait à une combinaison moins incertaine ? Ne s'est-il donc rien passé ? La France a été appelée à se prononcer, il y a eu des élections générales, la France électorale a été consultée. Quel a été le résultat ? Qui a gagné ? Qui a perdu ? Vous le savez. Un seul parti a gagné, c'est la gauche constitutionnelle ; un seul parti a perdu, c'est l'ancienne majorité ministérielle, c'est le parti que l'on appelle les 221, quoique numériquement cette dénomination ne puisse plus lui convenir.

Et veuillez bien remarquer que ce résultat a eu lieu malgré les efforts persévérants de l'ancien ministère. Jamais son intervention n'avait été plus active, jamais il n'avait fait autant d'efforts ; il n'a pas même dédaigné d'avoir recours à la grande fantasmagorie de révolution à l'intérieur, de guerre au dehors. Eh bien ! malgré tous ces efforts, nous avons eu l'avantage. Que serait-ce donc si le ministère avait été de notre côté au lieu d'être contre nous ? Mais je suis bien aise qu'il en ait été ainsi : le résultat aura été plus significatif.

Eh bien ! quelle devait en être la conséquence ? Tout le monde l'avait prévu, tout le monde l'attendait à la suite de la lutte électorale : le ministère du 15 avril s'est résigné, il a cédé la place.

Le ministère devait donc sortir de cette partie de la Chambre que nous désignons sous le nom de *centre gauche* ; et ici je me sers des anciennes dénominations qui vont disparaître, je l'espère, bientôt.

Les deux parties dans lesquelles on a séparé les oppositions constitutionnelles se rapprochent tous les jours. L'étroite lisière qui les sépare diminue tous les jours ; elles sont destinées à se fondre l'une dans l'autre, et à ne plus présenter qu'un tout compact et homogène ; car il ne faut pas se le dissimuler, toutes ces sous-divisions, toutes ces classifications qu'on a formées dans le sein des partis tendent à disparaître tous les jours ; c'est la conséquence de la situation du pays.

En effet, ôtez-en quelques partis extrêmes, ôtez-en ceux qui veulent autre chose que ce que nous avons, la France constitutionnelle, c'est-à-dire l'immense majorité de la France, ne présente que deux partis ; et il n'y a donc que deux partis qui aient le droit d'avoir dans cette Chambre des représentants légitimes. Un parti qui, tout en voulant nos institutions constitutionnelles, croit qu'elles demandent des améliorations, des modifications (*Très bien ! très bien !*) : c'est le parti libéral ; c'est le parti qui, jusqu'à présent, a constitué l'opposition ; c'est le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

L'autre parti est le parti qui, tout en désirant aussi sincèrement nos institutions, ne veut pas souffrir qu'on y porte les mains : c'est le parti conservateur, qui jusqu'à présent a eu toujours le pouvoir en main.

Ces deux opinions sont également hono-

rables, un citoyen consciencieux peut appartenir à l'une comme à l'autre. Je maintiens que hors de là, toutes les distinctions sont fausses ou fictives. (*Oui ! c'est vrai !*) Hors de là, on sort du cercle des partis politiques, de ceux dont s'honore un peuple libre, de ceux qui sont fondés sur des convictions sérieuses, sur des doctrines communes, sur de grands intérêts, et l'on se cantonne sur le pauvre terrain de l'intrigue...

Il faut donc que les hommes publics montrent un peu de cette netteté, il faut qu'ils fassent leurs choix entre l'un ou l'autre camp, qu'ils se rangent sous l'une ou sous l'autre bannière ; car toutes les fractions qui se détacheront de ces deux grands corps se réduiront à la fin aux mesquines proportions d'une coterie, et finiront comme toutes les coteries.

On me dira qu'en prenant ce ministère, on n'aurait pas cette majorité que l'on cherche ; que la Chambre est divisée en deux parties à peu près égales, ainsi que l'ont montré nos derniers scrutins. J'en conviens ; mais il y a une remarque à faire, c'est que c'est ce côté de la Chambre qui est encore à l'état d'opposition ; c'est sur celui-là que pèse de tout son poids le péché originel, et ceux de nos collègues qui par système, par situation, par habitude, restent attachés au pouvoir, votent toujours contre nous ; et je ne veux faire aucune réflexion injurieuse : venir en aide au pouvoir qui a été si souvent ébranlé, est un système que l'on peut fort bien défendre.

Eh bien, supposez que le ministère soit sorti de ces rangs ; qu'il ait mis dans ce bassin-là le poids du pouvoir, et vous verrez tout de suite les choses changer de face, et vous verrez grossir les rangs de l'opposition, devenue alors ministérielle...

**M. Lanyer.** Je demande la parole.

**M. de Sade.** Si surtout ce que j'ai entendu dire à mon entrée dans la Chambre est vrai, et si le parti conservateur est déjà travaillé par des dissensions intestines.

Mais il y a une autre considération qui n'a pas moins de poids dans mon esprit. Il faut non seulement qu'un ministère soit fort dans cette Chambre, il faut qu'il le soit encore au dehors, et je plaindrais l'administration qui, se fiant à l'apparence d'une majorité dans cette Chambre, croirait pouvoir gouverner tout en ayant la nation contre elle ; car cette Chambre n'a de force et de vie réelle que lorsqu'elle est appuyée par l'opinion publique. Eh bien ! je ne crains pas de le dire, le parti dont je parle est celui qui est assuré au dehors d'une majorité toujours croissante.

Je sais bien que jusqu'à présent les hommes de l'opposition ont éprouvé quelque éloignement ; je sais tous les moyens dont on s'est servi pour jeter sur eux de la défaveur ; et j'ajouterai, car, avant tout, je veux être vrai, des préventions qui sont nées d'elles-mêmes et des circonstances critiques dans lesquelles nous nous sommes trouvés. Car ceux qui, dans des moments de trouble, d'hésitation publique et de terreurs paniques, se vouent à la défense des garanties constitutionnelles qui ne manquent pas d'être attaquées, ceux qui croient que la liberté a autant besoin de défenseurs que l'ordre lui-même, parce que la

liberté est le meilleur rempart contre l'anarchie, doivent se résigner au sort qui les attend. On les représentera comme des fauteurs d'anarchie, comme des complices de la révolte, et il faut qu'ils aient le courage de subir cette impopularité passagère. Il faut qu'ils en appellent au public mieux informé, au retour de l'opinion mieux éclairée. Notre constance, nos actes, nos paroles ont détruit ces préventions. On revient tous les jours sur les hommes et sur les choses; la réaction est en train, elle continuera. Les dernières élections ont déjà donné les premières indications. Je crois pouvoir vous assurer que les élections prochaines donneront des preuves qui ne laisseront aucun doute à cet égard; et dans la Chambre qui suivra, on n'aura pas à chercher, à tâtonner, une majorité formée de pièces et de morceaux.

Eh bien ! la politique du Gouvernement est de s'attacher aux opinions qui sont dans l'ascendant et non à celles qui sont décroissantes.

Comment se fait-il donc qu'un cabinet qui présentait plus que tout autre des chances de force et de durée ait avorté après avoir été si souvent tenté ? Y aurait-il donc eu répugnance contre lui, par cela même qu'il présentait une apparence de force ? Ou bien sont-ce des dissensions intérieures, des méfiances, des incompatibilités, des hommes appelés à le former, qui n'ont pas permis qu'il vînt à bien ? Comment se fait-il que, lorsque deux fois les ordonnances ont été mises sur la table du conseil pour recevoir la signature royale, tout a été rompu quand tout paraissait fini ? Comment se fait-il que des hommes qui devaient être habitués aux vicissitudes politiques, se soient sentis saisis de je ne sais quel vertige ? Comment se fait-il qu'au moment même où on s'était mis d'accord, d'accord sur tous les points, hommes, choses et programme, tout d'un coup la confusion des langues soit descendue sur eux, et que ne se comprenant plus, il ne leur soit plus resté que de se disperser ? Ce n'est pas moi qui donnerai le mot de l'énigme ; ceux qui peuvent le donner, ce sont ceux qui ont été admis derrière le rideau. Mais je suis loin de demander de nouveaux éclaircissements ; je sais qu'ils ne mèneraient à rien. Tous ceux qui ont été donnés, sans en excepter ceux qui ont été donnés dernièrement par notre honorable président, n'ont pas rendu les choses plus claires. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est qu'un gouvernement soit constitué ; c'est d'aller, c'est de marcher, c'est de nous tirer de toutes ces misères dans lesquelles nous avons été trop longtemps absorbés.

Mais ce que je peux dire, c'est ce qui s'est passé chez mes amis politiques. Et je puis leur rendre ici un plus haut témoignage que ne l'a fait mon éloquent ami dans la dernière discussion qui a eu lieu ici. Ils se sont complètement effacés. Ils n'ont mis en avant aucune prévention prématurée, ils n'ont apporté aucune entrave. Ils ne sont intervenus, j'en ai été témoin, que pour concilier les esprits, pour opérer des rapprochements, des concessions mutuelles, des sacrifices des intérêts personnels que l'intérêt public réclame si énergiquement ; et notez bien qu'eux seuls ont vu grossir leurs rangs, eux seuls n'ont rien demandé.

Nous avons voulu prendre part à la lutte, nous n'avons pas demandé une part du butin. Mes amis savent que leur temps n'est pas venu ; mais leur temps viendra ; mais il n'est pas éloigné. Et ce n'est pas par stratagème, par artifice, par l'habile combinaison de fractions entées sur des fractions que doit entrer aux affaires un parti qui aura la moindre prétention d'être l'organe un peu sincère de la volonté nationale. (*Assentiment à gauche.*)

Mais nous serions trop heureux si, de toutes ces scènes dont nous venons d'être les témoins, nous pouvions retirer quelque instruction, si nous pouvons au moins trouver le moyen d'en empêcher le renouvellement. La perturbation qu'elles ont causée, quoique passagère, n'en est pas moins fâcheuse ; elles ont ébranlé la confiance, nous en sommes tous péniblement affectés. Mais je ne sais pas si ceux qui y ont été mêlés, si ceux qui en ont été, volontairement ou non, les auteurs, ont pesé tout le mal qu'elles leur ont fait... Toute cette tactique parlementaire, toutes ces brusques variations, tous ces conflits d'intérêt personnel discréditent et usent les hommes politiques ; il y va de leur existence présente, il y va de leur avenir et, je l'ai dit, cet avenir est maintenant gravement compromis. Sous notre ancienne monarchie, un écrivain célèbre a défini Versailles, un lieu où l'on arrivait à de petites fins par de petits moyens. Il serait humiliant qu'après cinquante ans d'une révolution qui a proclamé les principes les plus larges et les plus généreux, qu'après vingt-cinq ans de gouvernement représentatif, cette définition s'appliquât encore à la France constitutionnelle dans toute sa désolante exactitude.

Mais il y a plus ; le mal ne s'arrête pas aux hommes, il s'attache aux choses. Tous les gens malintentionnés, ceux qui ne réfléchissent pas, toute la tourbe des ignorants, ne cessent de crier et voudraient nous persuader que notre Gouvernement est bien plutôt un obstacle pour arriver au bien qu'un moyen de le faire, de l'obtenir ; qu'il est bon tout au plus à contenir les écarts d'un gouvernement qui aurait de trop mauvaises intentions, mais qu'il est inhabile à créer et à soutenir quelque chose de sage et de régulier ; que nous sommes condamnés à osciller de variations en variations, et à avoir dix-neuf ministères en neuf ans, comme nous le disait l'honorable auteur de la proposition, chose inouïe, en moyenne deux ministères par an.

Les esprits éclairés ne succombent pas à ces tristes influences, et savent, eux, à quelle cause il faut attribuer ce mal qu'on voudrait rejeter sur le gouvernement représentatif lui-même, ils savent que ce ne sont pas les bases de nos institutions qui sont mauvaises ou fausses, mais que c'est leur développement qui est encore imparfait et inachevé ; et ils appellent de tous leurs vœux ce complètement, cette dernière main qui, depuis si longtemps, devrait leur avoir été donnée. Aussi retirons-nous quelque fruit de ces embarras sans cesse renaissantes, s'ils nous engagent à jeter sur nos institutions un coup d'œil sévère et consciencieux, à leur demander pourquoi elles ne nous ont pas encore donné tout ce qu'elles nous promettent, et je crois qu'il

ne faudra pas faire un long examen pour voir là où est le défaut, et qu'il y en a peu parmi vous qui, s'ils voulaient répondre franchement, ne mettraient aisément bientôt le doigt dessus. Mais (car cela n'est pas dans mon sujet) il faut avant tout aller au plus pressé, et le plus pressé est d'avoir un ministère, j'allais presque dire un ministère quelconque, car je suis tellement pénétré des besoins et des exigences de mon pays que (je ne craindrai pas de le déclarer) je suis décidé à m'abstenir de faire de l'opposition, et je ne combattrai que les mesures tellement exorbitantes qu'on ne peut même en soupçonner la possibilité.

**M. Garnier-Pagès.** Je demande la parole. (*Longue agitation.*)

**M. de Sade.** Vous avez épuisé tous les moyens directs, il ne vous reste plus qu'à adresser directement la parole à la royauté, à lui exposer en termes fermes et respectueux, les vœux et les besoins du pays, et ne doutez pas qu'ils ne soient exaucés; car, plus que les autres pouvoirs, la royauté est intéressée à ce dénouement, à cette fin; elle n'a rien à gagner à toutes ces intrigues qui bourdonnent autour d'elle, sans issue comme sans honneur.

De toutes les formes de gouvernement, la monarchie est celle qui a le plus besoin de jeter un certain lustre autour d'elle. Il lui faut de la grandeur dans les personnes, il lui faut de l'éclat dans les choses, et quand tout, autour d'elle, s'abîme dans la petitesse, elle baisse avec son entourage, mais chose singulière, ce sentiment de haute convenance, cet amour de la dignité sont plus fortement empreints dans l'esprit des gouvernés que dans l'esprit des gouvernants. Les uns demandent que leur obéissance soit justifiée, que leur soumission soit ennoblie, et les autres ne visent trop souvent à s'emparer du pouvoir pour le pouvoir, trop peu soucieux des voies qui y conduisent et de la manière dont il s'exerce.

Mais, je m'arrête, je ne veux pas pousser plus loin ces réflexions; je ne veux choquer personne, et dans ce moment je ne pourrais donner un libre cours à mes sentiments sans le faire.

Je vote pour la proposition d'adresse.

**M. le Président.** La parole est à M. de Lamartine. (*Mouvement d'attention.*)

**M. de Lamartine.** Messieurs, l'honorable préopinant a terminé ses consciencieuses et impartiales considérations en demandant que la Chambre adressât directement la parole à la royauté. Et moi aussi je crois que la Chambre doit parler. Mais elle doit parler à propos. Le pays souffre, a-t-il dit, les industries languissent, les affaires n'ont ni avenir, ni sécurité, la France se trouve découverte au dehors. Tout cela n'est que trop malheureusement vrai. Mais l'adresse est-elle de nature à faire cesser les impossibilités parlementaires qui font languir le pays? Je réponds, non, mille fois non. L'adresse est faite pour les augmenter et les compliquer encore. En effet, si vous n'avez pu vous entendre en ne disputant jusqu'ici que sur des personnes; comment simplifieriez-vous les difficultés en établissant la dispute sur des choses et sur

des principes? De deux choses l'une: ou vous ferez une adresse avec des transactions et des amendements, ou vous ferez une adresse caractérisée, tranchée, absolue dans les termes? Si vous faites une adresse de cette nature, colorée, accentuée, violente, vous aurez la Chambre coupée en deux plus que jamais et une majorité indécise de cinq ou six voix. Point de solution. Si vous admettez des amendements, des palliatifs d'opinion, des transactions, vous aurez une adresse insignifiante et une majorité de même, conforme à ce programme que tout le monde adopte, mais que personne ne veut permettre à personne d'exécuter; c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir écarté les nuages qui empêchent la Couronne de discerner une majorité parmi vous, vous aurez fait une manifestation hypocrite, et vous aurez épaissi encore les ténèbres de cette déplorable situation. (*Très bien, au centre.*)

Je suis bien loin de contester le droit de la Chambre de faire cette adresse. Rien de plus constitutionnel, je dirai même rien de plus patriotique; et si je croyais que la Couronne fût en demeure de donner au pays le gouvernement qu'il demande, quelque part que les éléments s'en trouvassent; si je croyais que la Couronne fit prévaloir ses répugnances sur son devoir constitutionnel; qu'elle voulût ou par la force ou par la lassitude ou par l'artifice, fausser les conditions représentatives, violenter ou user les autres pouvoirs en les condamnant à l'impuissance, personne n'élèverait la parole plus haut que moi pour demander que la Chambre fit entendre au Trône la grande voix, la voix solennelle et sévère du pays.

Mais dans les circonstances où nous sommes, mais après tant d'interrogations authentiques et sans réponses, mais après tant de scrutins et tant d'interpellations, après ce qu'un illustre et consciencieux orateur, M. Barrot, appelait si justement un excès d'abdication peut-être, je dis qu'une adresse serait à la fois un temps perdu pour les affaires, un cri d'alarme, un aveu réitéré d'impuissance et un danger grave pour la constitution; une offense, non dans vos intentions, mais dans l'interprétation des factions qui vous écoutent, une interpellation injurieuse à la Couronne. (*Violents murmures à gauche.*)

**M. Billault.** Je demande la parole.

**M. de Lamartine.** Eh quoi! Messieurs, de quoi souffre surtout le pays, d'une suspension d'affaires motivée par des inquiétudes exagérées sur la situation? Eh bien! est-ce un moyen d'activer les affaires et de calmer les inquiétudes, que de jeter au milieu de ces terreurs ce que M. Mauguin appelle lui-même un cri d'alarme et de détresse? Et y a-t-il au fond de quoi s'alarmer si profondément? Sans partager la inquiétude systématique de l'honorable préopinant, il a raison en beaucoup de points. Cette balance exacte des partis est un fait bizarre, affligeant, gênant, un phénomène arithmétique qui ne se reproduira pas une fois par siècle; mais il est plutôt apparent que réel: vous en seriez convaincus si vous le décomposiez, et il est passager de sa nature. Ayez une grande nécessité publique, qu'une question politique surgisse au dehors ou au dedans, à l'instant cette indécision des es-

prits cesse par la décision même des circonstances, et le Parlement recouvre son mouvement avec sa volonté.

Les grandes circonstances font les grandes majorités. Où est donc le péril immense d'une situation qui cesse le jour du danger ? Ce péril n'est que dans nos impatiences. (*Adhésion au centre.*)

Que la majorité n'existe pas ici, j'entends une majorité politique, c'est trop évident pour qu'on le prouve désormais. Décomposez-vous et recomposez-vous comme vous voudrez, les répulsions sont égales aux attractions, et la balance reste la même.

Une majorité n'est possible à droite qu'en déchirant le centre gauche de quelques voix et en les attirant à droite aux 221. Cela peut se faire ; mais à quelle condition ? Vous dites qu'il ne se fasse pas illusion ; il n'en a pas, il en a moins que personne ici. Les choses sont ainsi constituées par les chiffres, que la majorité existe pour toute opposition, mais qu'il n'y en a pour aucune combinaison politique. (*Réclamations à gauche.*)

**M. de Lamartine.** Laissez-moi prouver... (*Au centre : Écoutez, écoutez!*)

J'ai bien entendu M. Dufaure nous dire : Nous, nous la ferons la majorité. J'ai bien entendu M. Mauguin dire : Que le Gouvernement pèse de tout son poids avec le centre gauche, et il forcera la majorité de ce côté. Mais je réponds à M. Dufaure que tout le monde peut en dire autant ; qu'il ne s'agit pas de savoir si on se flatte de se faire une majorité, mais de savoir si on l'a en effet. Et je répondrai à M. Mauguin qu'une majorité qui ne se ferait que par l'action, par le poids d'un gouvernement qui pèserait avec des forces extra-parlementaires sur un des côtés de la Chambre serait une majorité abusive, une majorité honteuse, une majorité de captation indigne d'être comptée comme élément sincère d'opinion par un homme de liberté tel que lui.

**M. Mauguin.** Je demande la parole.

**M. de Lamartine.** Toutes nos interpellations, toutes nos adresses ne signifient donc rien, et la Couronne serait plus en droit que nous de nous faire une adresse et de nous dire : Comment me demandez-vous de répondre à une interrogation dont vous seuls vous pouvez avoir le secret et la réponse ?

Mais, Messieurs, je laisse là toute cette contestation insoluble de majorité pour passer au véritable point de la discussion. Et je dis qu'il y a bien plus qu'un non-sens à interroger la Couronne sur une question que vous pouvez seuls résoudre ; je dis que l'adresse qu'on vous propose est, non pas dans vos institutions ni dans votre esprit, mais dans la signification au dehors, injuste, oppressive, injurieuse à la Couronne. (*Réclamations à gauche.*)

Je dis injurieuse et je dis injuste : comment voulez-vous que le pays et l'Europe la comprennent ? Nous n'avons pas de ministère, le pays gémit de n'en pas avoir ; la Couronne est chargée d'en choisir un ; depuis deux mois elle n'en produit pas. Nous en savons bien les motifs. N'importe ; nous lui faisons dans une adresse : Produisez-en un. N'est-ce pas lui dire : Vous êtes coupable de n'en pas avoir produit ? N'est-ce pas rejeter solennellement

sur elle toute la responsabilité, toute l'impopularité, tout l'odieux d'une impuissance qui n'est qu'en nous-mêmes ? n'est-ce pas l'exposer ? n'est-ce pas la contraindre contre deux impossibilités ?

Je dis de plus que l'adresse est injuste, et je demande à le démontrer par les faits parlementaires eux-mêmes ; par les interpellations que nous avons entendues. Moi aussi, je les ai écoutées avec intelligence et attention. Eh bien ! voulez-vous que j'avoue tout haut mes impressions, mes torts constitutionnels peut-être ? J'étais moins convaincu qu'aujourd'hui de l'irréprochabilité de la Couronne dans ses efforts pour constituer un cabinet avec une abnégation complète. Je pensais que, peut-être à son insu, quelques antipathies, quelques répugnances, que sais-je ? des souvenirs, des prévoyances personnelles étaient pour quelque chose dans les difficultés qui nous apparaissaient moins grandes du dehors à la constitution d'un cabinet ? Si cela eût été, je l'aurais compris, je ne l'aurais pas excusé ; je l'aurais condamné dans le secret de mes pensées. Un roi constitutionnel n'a ni amis ni ennemis dans son conseil. Il a des ministres responsables, voilà tout. Pitt n'était pas l'ami de Georges III, Fox encore moins ; Canning était l'ennemi personnel, l'ennemi domestique de Georges IV. Qu'importe ? des ministres sont des instruments constitutionnels dont on est obligé de se servir jusqu'à ce qu'ils soient usés ; mais on n'est pas condamné à les préférer ni à les aimer. (*Mouvement d'adhésion.*)

Mais les interpellations, je l'avoue aussi, ont complètement effacé ces doutes de mon esprit, et il m'est resté démontré au delà de ce que j'imaginai qu'il n'y avait eu aucune faute de la Couronne dans les lenteurs et dans les indécisions de cette crise.

Dans la première combinaison, je vois que la Couronne donne son blanc-seing à un illustre maréchal qui avait refusé son concours au 15 avril, et qui par cela même était devenu l'homme du centre gauche et du centre droit, l'homme acceptable par la coalition, l'homme le plus propre à servir de nœud à ces deux forces parlementaires et à les constituer en gouvernement. Je confesse que dans ce choix fait par la Couronne d'un homme complexe, agréable aux deux partis, et qui plaçait la coalition sous l'éclat de sa gloire et de sa popularité européennes, il me parut difficile de voir ce qu'on a appelé un piège. Si, au premier moment, la Couronne avait jeté le ministère au centre gauche tout pur, alors peut-être aurais-je pu voir quelque piège, quelque arrière-pensée dans une démarche qui devait lui coûter. Je comprends que le centre gauche lui-même se fût défié de tant de faveurs ; mais la marche fut plus naturelle, et par conséquent les intentions plus sincères. Il y avait là possibilité d'union à l'abri d'une grande personnalité militaire et politique ; la Couronne avait ses garanties, la coalition avait les siennes ; je ne voyais pas possibilité ailleurs. Ce fut la pensée de la Couronne aussi ; je le demande à la bonne foi publique, où est le piège ? (*Sensation.*)

Cette combinaison fut déjouée. Pourquoi ? par qui ? par la Couronne peut-être ? Non, par la coalition seule. L'honorable M. Guizot ne voulut pas se contenter pour lui et ses amis

d'un ou deux ministères extra-parlementaires, il eut plus de prétention, non pour lui, mais pour ses idées ; il fit honorablement, tout fut rompu. Où est le piège ici ? évidemment dans les prétentions exagérées du centre gauche.

Mais voici une autre phase. L'illustre guerrier appelle à lui le centre gauche tout pur. **On signe un programme, le plus innocent des prospectus politiques ; la Couronne fait d'abord quelques objections ou plutôt demande un instant de réflexion avant de s'engager sur l'affaire d'Espagne. (M. Thiers fait un signe de dénegation.)**

**M. de Lamartine.** Je cite de mémoire, vous me rectifierez. Il s'agissait de s'engager à tirer des coups de fusil sur la côte d'Espagne. Cela valait la peine d'y penser ; car quand une grande nation comme la France tire des coups de fusil en Europe et qu'on lui répond, elle réplique à coups de canon, et les coups de canon ont un terrible retentissement dans un monde aussi ébranlé que l'Europe de 1830. Je ne juge pas la question d'Espagne, j'ai là-dessus des pensées très différentes de celles de la Couronne ; je raconte simplement, et je vois dans cette hésitation une preuve de plus de sincérité : on n'hésite sur rien quand on est résolu à ne rien tenir. (*Mouvement.*)

Mais enfin la Couronne accepta. Le ministère fut formé. On s'assembla pour signer. M. Thiers commenta le programme et y ajouta la présidence de M. Barrot. La royauté respectueuse, plus respectueuse, il faut le dire, que le ministère pour le droit et l'indépendance de la Chambre, refuse d'avoir un avis et d'assister au débat. Le débat a lieu chez M. le maréchal Soult. Des membres éminents de ce cabinet se récrient contre cette condition nouvelle, inattendue, exorbitante. Le cabinet est dissous dans son germe ? A qui la faute ? S'il y a un piège, il est dans la condition insolite et inopinée d'un président imposé à la Chambre. (*Très bien!*)

Quelques jours se passent. M. Thiers est appelé seul ou avec M. le duc de Broglie. L'honorable président du conseil du 22 février s'est souvenu de cette circonstance en descendant de la tribune. Il y est loyalement remonté pour réparer cette omission. On lui a confié sans condition le cabinet à former. Il est vrai qu'il a ajouté qu'un pouvoir offert et non accepté n'est pas un pouvoir. Mais il s'agissait de savoir si la Couronne avait offert ses pouvoirs. Je demande encore ici où est le piège ? Est-il dans l'offre ? Est-il dans le refus ? (*Sensation.*)

Enfin le cabinet centre gauche pur est tenté. Il est conclu. On s'assemble pour un dernier entretien. L'honorable M. Dupin vous en a fait un récit qui porte l'empreinte de toute la véracité de son caractère... (*Interruption.*)

**M. Dupin.** Cela n'est que trop vrai, et je n'ai pas tout dit. (*Mouvement.*)

**M. de Lamartine.** Messieurs, j'ai dit que les explications données à cette tribune par l'ancien président de la Chambre étaient empreintes d'un tel caractère qu'il était impossible d'en suspecter la véracité. L'honorable M. Dupin vient de vous déclarer qu'il n'avait pas lui-même dit tout encore : je vais essayer

de suppléer à ce qu'il a omis. (*Rire bruyant et général.*)

Je vais, dis-je, essayer, Messieurs, de suppléer aux omissions de notre honorable ancien président.

**M. Glais-Bizoin.** En parlant des quatre visites au château !

**M. Dupin, avec vivacité.** C'est encore une imposture ; et c'est précisément parce qu'on avait allégué quatre visites au château, quatre visites qui n'ont pas eu lieu, que, prématurément j'en conviens, j'ai pris la parole, alors que je ne l'aurais pas prise dans d'autres circonstances. Je l'ai prise parce que je ne voulais pas, quand un motif consciencieux de ma part m'avait empêché de rester dans une combinaison que je croyais ne pouvoir pas réussir, laisser répandre des calomnies et sur la Couronne et sur moi. (*Très bien!*) Je le déclare, j'ai dit la vérité ; j'ai dit tout ce qui était dans ma conscience, et je n'ai tu que les choses que je ne pouvais pas révéler, même à mes propres risques et périls que je ne redoute pas en pareil cas.

Il y a des choses purement personnelles et individuelles, il y a des choses qui ne peuvent pas se dire ; ces choses n'indiquent pas une haute région, mais elles peuvent concerner des personnes que je ne suis pas obligé de nommer, du moins à la tribune. Il y a tel fait qui peut impliquer tellement la conscience interne d'un individu, qu'il suffirait pour autoriser sa retraite d'une combinaison sans qu'il fût obligé de la dire, et ici je l'ai dit, dit à plus de cinquante membres. (*Rires universels. — Longue agitation.*)

**M. de Lamartine.** Messieurs, je me proposais, soyez-en convaincus, de chercher l'application dont je parlais à la Chambre, ni dans les situations personnelles dont vient de parler M. Dupin, ni dans la haute sphère inviolable indiquée tout à l'heure par l'honorable M. Glais Bizoin. (*Très bien.*)

J'ai dit que le cabinet était formé : déjà les ordonnances étaient sur la table, l'une d'elles est signée. L'honorable M. Dupin se ravise qu'il pourrait n'avoir pas la majorité ; il a entendu des chuchotements, il a vu des symptômes inquiétants : il serait possible que les 221 ne voulussent pas faire cortège à la coalition ; qu'ils osassent non pas faire une opposition systématique, ils n'oseraient pas, cela n'est pas dans leurs habitudes, dans ce caractère d'honnêteté, de vérité de leur politique, mais enfin qu'ils fussent tentés par hasard de refuser leur confiance politique aux hommes qui les ont combattus et décimés depuis six mois ? On prétend que les amis de M. Cunin-Gridaine lui ont dit : « Faites ce que vous voudrez ; nous sommes de bons citoyens, nous voulons favoriser toutes les transactions utiles au pays, honorables pour nous. S'il y a une transaction à l'ombre du maréchal Soult, comptez sur nous, même en partageant le terrain avec le centre gauche ; les guerres parlementaires ne finissent que par des transactions. Qu'il y ait sûreté et honneur pour nos principes d'ordre et de paix, nous serons contents. Mais s'il s'agit du centre gauche tout pur, et qu'on vous propose dérisoirement un ou deux ministères non politiques en face

de six ou sept ministères occupés par vos ennemis en masse, nous ne ferons pas sans doute une opposition systématique, même pour cela, mais nous n'engagerons pas notre confiance politique, car, dans un pareil cabinet, nous aurions la main, nous aurions notre honneur, nous aurions notre responsabilité, et nous nous n'aurions pas nos opinions! » (*Très bien! au centre.*)

C'était là le langage d'hommes d'honneur et de bonne foi ; ce fut celui de M. Dufaure en pareille occasion. Eh bien ! cela suffit pour effrayer M. Dupin : il déchire le contrat verbal de la veille ; il retourne à son banc, le ministère est dissous. Où est le piège ? Est-il dans M. Cunin-Gridaine ? est-il dans la Couronne ou dans M. Dupin ? (*Sensation.*)

Mais ce n'est pas tout : on n'a pas assez remarqué une circonstance subséquente qui m'a, moi, vivement frappé.

M. Dupin parti, le ministère centre gauche reste là tout entier, réuni, la plume à la main, autour de la table du conseil, armé des pleins pouvoirs de la royauté. M. Dupin, quelle que soit sa haute capacité, n'est cependant pas le ministère de la justice, et le centre gauche a un grand nombre d'hommes éminents, expérimentés, ministériels enfin : on peut remplacer à l'instant M. Dupin par quelqu'un d'entre ces hommes ? Non, le ministère centre gauche, asphyxié par l'abandon d'un seul homme, rapporte ses pouvoirs au roi et licencie tous ses ministres ?

Oh ! cette fois, Messieurs, où est le piège ? Eh ! ne le voyez-vous pas trop clairement ? le piège ! il est dans cette vérité, dans ce fantôme qui apparaît tard, mais qui apparaît toujours au dernier moment, tantôt à un parti, tantôt à l'autre, tantôt à un membre du cabinet, tantôt au cabinet lui-même, et qui apparaît cette fois d'abord à M. Dupin, et puis enfin au centre gauche tout entier, au centre gauche rassemblé, prêt à signer, et qui lui crie comme à M. Guizot, comme à M. Thiers, comme à M. Passy : « Arrêtez-vous ! vous n'avez pas la majorité ! » La majorité, on en vante le matin dans ses journaux ; le soir on est démenti par sa faiblesse. (*Vive sensation.*)

Ainsi s'est évanouie la dernière des combinaisons.

Et quand il y a des raisons si palpables, si mathématiques, si évidentes d'impuissance prouvée par elle-même, vous voulez que nous allions en chercher d'occultes, de mystérieuses, d'extra-constitutionnelles ? Non, je ne cherche pas d'énigme là où il y a l'évidence. Je n'accuse ni la royauté, ni vous-même ! Et qui donc aurait à gagner à ce misérable jeu ? qui donc a grandi ? qui donc ne s'est diminué depuis six mois ? qui donc, parmi les bons citoyens, depuis le palais jusqu'à la boutique, qui donc ne voudrait reporter le pays à six mois en arrière ? Ces mystères, je ne vais pas, comme le préopinant, les chercher dans une région élevée et inviolable, je les vois ailleurs, je les vois plus bas, et j'oserai les signaler où ils sont. (*Écoutez ! écoutez !*)

Messieurs, il faut aller au fond des choses, il ne faut rien dissimuler au pays : autrement ces vaines discussions de réticences ne feraient qu'épaissir les ténèbres de la situation. Ce n'est plus une question constituante,

c'est une question révolutionnaire au dehors. (*Mouvement.*)

Prenons-y garde ! notre sort politique n'est pas fait encore, et la liberté n'est pas moins compromise que l'ordre par les agitations parlementaires dans lesquelles nous fatiguons le pays depuis six mois. La liberté est conquise sans doute ; mais elle n'est pas assurée ; elle n'est pas organisée. La liberté a des œuvres immenses de moralisation, de travail, de paix, de civilisation, à accomplir ; mais il lui faut un instrument : cet instrument, c'est ce que la France s'efforce en vain de constituer depuis un demi-siècle ; c'est un gouvernement, c'est, pour me servir du mot abstrait, du nom révolutionnaire, c'est un pouvoir exécutif fort et libre à la fois. Tout chez nous est organisé pour l'opposition, rien pour le pouvoir. On le traite en ennemi commun ; on ne trouve de grâce et de courage qu'à se poser en héros contre son impuissance et à braver ce qui n'est pas même l'ombre de la force. Personne ne songe à s'opposer contre la tyrannie réelle qui est l'opposition et la presse. (*Légère rumeur.*) On se trompe aux noms ; on insulte ce qui est facile, on flatte ce qui est la seule puissance. C'est toujours la même lâcheté. Je me trompe, c'est l'hypocrisie du courage : sous un Napoléon, l'opposition si courageuse se tait ; sous les Bourbons, elle est innombrable. Eh bien ! que veut-on que la société devienne si tout le monde porte ses forces contre ceux qui la défendent ? Dégrader ainsi systématiquement le pouvoir, c'est le tuer moralement : où est l'obéissance là où il n'y a plus de respect ?

Messieurs, nommons les choses par leur nom. C'est ici la guerre de la tyrannie actuelle, de la tyrannie moderne, du journalisme contre la liberté, contre la constitution, contre tout pouvoir, contre le pays. (*Murmures à gauche.*) Oui, voilà la force, voilà le seul pouvoir excessif, voilà la seule oppression réelle : si vous êtes hommes à la braver, retournez-vous de ce côté ; c'est là qu'est le courage, car c'est là qu'est le danger. (*Bravo au centre.*) Qui est-ce que le pouvoir a tué, vaincu, soumis, dégradé dans ce temps-ci ? personne. On ne se grandit que sur ses débris. Mais qu'est-ce que le journalisme n'a pas diminué ? (*Nouveau mouvement.*) Voyez comment il nomme ces citoyens indépendants et honorables qui, comme moi, ne défendent qu'abstractivement une couronne et des prérogatives constitutionnelles dans lesquelles ils n'ont d'intérêt que par leur dévouement au pays ; on les appelle courtisans, et ils ne connaissent de la royauté que son nom et ses droits. (*Sensation.*)

C'est donc, je le répète, la guerre du journalisme contre le pays, car le pays ne peut pas vivre, agir, travailler sans pouvoir.

Eh bien ! je dis que par l'effet d'une de ces lois, que je ne veux pas nommer (*Mouvement à gauche*), par une erreur du Gouvernement, nous sommes sur le point de voir se réaliser cette oppression, à la honte de nos institutions. Elle a imposé à la création des journaux, à la fondation de ces organes libres de la pensée et des intérêts publics, elle leur a imposé de telles conditions de cautionnements énormes et d'amendes exorbitantes, qu'elle a rendu la concurrence impossible contre les grands organes des opinions an-

ciennes déjà constitués, et qu'elle a ainsi monopolisé la presse entre les mains toutes puissantes des cinq ou six coteries existantes.

Il se trouvera un jour, il se trouvera une passion, une coalition, une ambition au profit de qui toute cette presse périodique se coalisera, s'unira, se disciplinera contre vous; la tribune elle-même sera étouffée; car qu'est-ce que la tribune sans écho? Et qui est-ce qui saura demain, aux extrémités de la France, les paroles que nous prononçons aujourd'hui? Elles sont étouffées, elles n'arrivent au pays que mutilées, défigurées, bafouées.

Qu'est-ce que le gouvernement de l'opinion dans un pays où toute une opinion est censée muette, et où la parole n'appartient qu'à un parti?

Que peut le bon sens contre le journalisme coalisé pour dire tous les jours, et sous toutes les formes, la même chose, la même erreur, quelquefois le même mensonge à un pays? La passion publique, ou l'homme d'opposition du moment, qui aura entre les mains cette force, a la tyrannie dans ses mains. Il n'y a plus de pouvoir, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de liberté devant lui.

Et que le journalisme ne s'y trompe pas, ce n'est pas sa liberté que j'attaque. Je ne demande pas de lois contre lui; mais je ne veux pas son privilège, je ne veux pas son monopole. C'est ce monopole que j'attaque en le signalant. C'est là une oppression. Et qu'on y prenne garde, si ce monopole se traîne plus longtemps, il faudra bien qu'il cesse! Toute tyrannie appelle enfin une révolte! (*Bruits divers.*)

Oui, voilà notre situation. Elle est des plus graves; et ne vous y fiez pas longtemps. Il ne faut pas se confier outre mesure au besoin d'ordre, de repos, de travail, d'industrie, qui contrebalance cette force révolutionnaire monopolisée entre les mains d'un seul parti habile, remuant et ambitieux. Je sais bien que le fond de la France veut la constitution de 1830, la constitution des trois pouvoirs et la paix; je sais bien que le besoin de civilisation contrepèse les tentatives d'agitation, et que l'immensité des intérêts réguliers et pacifiques force les oppositions remuantes et ambitieuses à se faire plus ou moins hypocrites, à renier souvent leur but secret et à formuler des programmes si doux, si innocents, si insignifiants, que leurs paroles d'un mois à l'autre semblent se donner les plus éclatants démentis. Ceci prouve qu'il y a encore de la force dans les intérêts conservateurs du pays; mais cela ne prouve pas qu'ils ne seront pas un jour vaincus et emportés dans la lutte. (*Sensation.*)

Regardez comment on vous juge du dehors; c'est de là qu'on juge le mieux. Il y a peu de jours qu'une tribune étrangère retentissait de ces paroles d'un homme d'Etat qui appelait l'attention sérieuse de son pays sur notre situation:

« Il y a en France, disait-il, des esprits remuants, inquiets, agitateurs, qui ne sauraient se contenter des conditions régulières, lentes, laborieuses du gouvernement représentatif pondéré, équilibré, modéré par l'action des trois pouvoirs, et par le respect mutuel des prérogatives; ce n'est pas assez pour ces hommes, nés, élevés, grandis au milieu des agitations et des espérances indéfinies des ré-

volutions. Les grandes secousses, les grandes fortunes de l'époque impériale ont troublé leurs têtes; ils rêvent autre chose que le mécanisme pacifique du Gouvernement représentatif, et le progrès normal par l'opinion et par la liberté. Il est évident qu'ils veulent pousser leur pays sur la pente de l'esprit et des mouvements militaires. Les chefs parlementaires de l'opinion modérée dans les Chambres françaises, ont perdu de leur force en changeant leurs rôles. Ils ne pourraient plus arrêter aujourd'hui ce qu'ils ont contenu pendant huit ans. Que la presse les serve, que les élections leur répondent et, malgré tous les intérêts d'industrie, la France et l'Europe deviendraient aisément l'instrument et la proie de ces spéculateurs d'opinions. » (*Chuchotements.*)

Messieurs, ce que les étrangers voient de si loin, comment ne le voyons-nous pas de si près? Oui, il y a en dehors de nous, en dehors des vrais intérêts, des vrais instincts de l'époque, des vraies volontés nationales, un parti systématiquement agitateur, dont la presse coalisée, disciplinée comme un seul homme, est l'instrument et le levier tout puissant. C'est ce parti du journalisme, je n'en doute pas, qui souffle parmi nous ces collisions imaginaires entre les prérogatives, ces luttes d'influences exclusives, ces adresses, ces interpellations réitérées, ces impossibilités d'harmonie et de pouvoirs! Oui, ces impossibilités de s'entendre, c'est le journalisme, vous le savez tous, qui intimide le patriotisme. (*Mouvement.*)

Eh bien! prenons garde de devenir nous-mêmes les instruments de ce parti agitateur, et bientôt après son esclave et ses victimes! Jamais ces empiétements de pouvoir qu'il nous souffle n'ont profité aux corps délibérants, et n'ont profité qu'aux ambitieux qui les inspirent pour les exploiter. Voyez en Angleterre ce *Long parlement* empiétant, attaquant, démolissant de jour en jour, sous Charles I<sup>er</sup>; puis cédant ensuite lâchement à ceux qui l'ont soulevé, servant d'abord les passions fanatiques du peuple, puis Cromwell, puis Lambert, puis Monk, et venant enfin insensiblement s'anéantir sous les pieds de la restauration et de Charles II! Regardez cette destinée parlementaire commençant dans l'envahissement et finissant dans l'asservissement et dans le mépris; et souvenez-vous que le seul piège où tombent les corps populaires, c'est l'omnipotence. L'omnipotence est le délire des corps populaires, comme le despotisme est le délire des rois. (*Mouvement.*) Quand ils en sont là, la punition n'est pas loin. La Providence ne les punit qu'en leur accordant la toute-puissance. (*Vive sensation.*)

Je conjure donc la Chambre de repousser cette adresse comme un symptôme d'alarme pour le pays, comme stérile, comme dangereuse, comme injurieuse, et propre seulement à perpétuer et à accroître les difficultés dont le temps et la modération seuls peuvent tirer la royauté, la Chambre et le pays. Souvenons-nous que sous un gouvernement d'équilibre où les éléments réels de pondération manquent, et où une seule Chambre peut tout observer par sa force élective, c'est la modération de cette Chambre qui peut seule suppléer



à la pondération qui n'existe pas. Nous sommes condamnés à être un gouvernement modéré ou à périr. Cherchons donc nos majorités dans le patriotisme et non dans nos passions.

*Au centre* : Très bien ! très bien !

*(Ce discours est suivi d'une vive agitation. — La séance reste suspendue près d'une demi-heure.)*

**M. Dubois** (de la Loire-Inférieure). Je ne sais si la Chambre me pardonnera de suivre l'honorable orateur qui descend de la tribune dans les considérations par lesquelles il a terminé son discours ; elles pourraient sembler, au premier abord, assez étranges à la question qui vous était posée ; mais cependant elles vont, comme il l'a dit lui-même, tellement au fond de nos institutions, elles attaquent peut-être, sans qu'il l'ait voulu, si profondément l'essence du Gouvernement représentatif que, pour mon compte, je croirais faire défaut à la cause que j'ai soutenue depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte, si je ne faisais pas quelques mots de réponse à ces paroles qui, d'un côté, ont proclamé qu'il n'existait pas de pouvoir exécutif institué sérieusement en France et, de l'autre, que le courage manquait à tous pour se porter du côté du pouvoir.

Selon l'illustre orateur, le pouvoir est aujourd'hui menacé, et personne ne lui vient en aide, excepté cependant la voix éloquente que vous venez d'entendre. Au moment même, il est vrai, où elle veut porter secours au pouvoir, elle le déclare faussement constitué ; est-ce une théorie de gouvernement que tient en réserve M. de Lamartine ? je la cherche en vain dans ses paroles, et je n'ai pas à l'imaginer.

Il ajoute la dénonciation de l'impuissance profonde de cette assemblée, de l'impossibilité de constituer un ministère et c'est, comme quelqu'un le disait tout à l'heure spirituellement, un vœu, un appel à la Couronne. (*Mouvements en sens divers.*)

Mais ce qui me préoccupe davantage, c'est la conclusion du discours, c'est cette dénonciation d'impuissance portée contre la Chambre, qui ne renferme évidemment d'autre conséquence que l'impossibilité d'un ministère et, comme quelqu'un le disait tout à l'heure spirituellement, un appel à la censure. (*Mouvements en sens divers.*)

Eh, mon Dieu ! je le sais bien, la conclusion est loin de la pensée de l'orateur, mais nous sommes tous faillibles ; et toutes les fois qu'on se livre à des considérations générales, on risque fort de rencontrer des écueils qu'on n'a pas prévus : ou l'orateur a voulu indiquer une nouvelle constitution de la presse, par l'abolition des lois de septembre, avec une liberté plus étendue ; et, en ce cas, il se souvient de son passé, et je l'en félicite ; il y a de la conséquence à se retrouver, après de longues années, ce qu'on était dans d'autres jours ; ou bien, c'est un vœu de répression ; car cette organisation qu'il dénonce, cette union, cette discipline des journaux qu'il croit voir, sous certaines ambitions, il n'y a moyen de l'arrêter que par le silence. Je me trompe, Messieurs, il suffit de juger avec plus de sang-froid cette puissance qu'on accuse toujours.

La presse ne se concentre, la presse ne se discipline, la presse ne prend de la force et ne domine quelquefois les délibérations du Parlement que quand l'opinion publique appuie la presse. (*Mouvements divers.*)

Cela est vrai, Messieurs : il y a eu des jours plus difficiles, des jours plus orageux que ceux où nous sommes ; la presse a eu un langage bien autrement ardent, bien autrement menaçant que celui qu'elle tient aujourd'hui. Le Gouvernement n'a pas péri ; les impossibilités qu'on proclame maintenant ont été aussi proclamées par d'autres hommes, et cependant l'opinion publique a fait taire la presse agitatrice, et vous avez vu naître cet apaisement des passions qui nous a amenés au point heureux où nous sommes. (*Rires ironiques au centre.*)

*Plusieurs voix* : Très heureux en effet !

**M. Dubois** (de la Loire-Inférieure). Oh ! Messieurs, je sais très bien que sur ce mot on peut équivoquer ; mais s'il y a dans le Parlement une incertitude fâcheuse, la société, quelque souffrante qu'elle soit, n'a pas recours, Dieu merci, et elle n'y aura pas recours parce qu'elle est sage, à des violences auxquelles dans d'autres temps les passions ont souvent tenté de la pousser. Elle a résisté dans ces temps, elle résiste surtout aujourd'hui, et je n'en veux d'autres preuves que la tranquillité d'esprit avec laquelle elle assiste aux difficultés pénibles qui embarrassent la marche du Gouvernement. Le mouvement de la presse n'a pas été étranger à la sécurité qui existe aujourd'hui ; et du moment où elle a modéré le langage de ses passions... (*Murmures au centre*), lorsqu'elle s'est disciplinée sous la bannière des divers partis qui partagent cette assemblée, c'est un progrès selon moi. Croyez-le bien d'ailleurs, si cette espèce d'accord s'est formé, c'est que les ministres du 15 avril avaient par leurs actes, commandé l'union de toutes les fractions de la Chambre ; la presse n'a fait que suivre le mouvement parlementaire et l'opinion du pays. C'est la lutte organisée dans cette enceinte, lutte nécessaire, lutte définitive du droit et de la dignité de la Chambre, qui a entraîné la presse ; elle n'a été qu'un interprète, et l'élection en a donné la traduction vivante dans la nouvelle assemblée qui siège sur ces bancs.

Ainsi il n'y a d'action puissante de la presse que quand l'opinion la soutient.

Et c'est faire appel à la censure sans le vouloir, si on prétend lui imposer silence autrement que par la tribune, ou, ce qui vaudrait mieux, selon moi, autrement que par un gouvernement fort, qui prendrait en main les intérêts du pays et qui administrerait suivant les nécessités du moment.

Venons maintenant à cette autre assertion de l'orateur, qu'il n'y a pas de majorité dans cette enceinte ; s'il en est ainsi, il n'y a pas de gouvernement possible, et c'est une conséquence que je tire, audacieusement peut-être, mais malgré moi ; il n'y a d'autre issue qu'une troisième dissolution. (*Longue interruption.*)

Certes, ce n'est pas ma pensée ; ce n'est sans doute pas celle de l'honorable orateur ; mais, je le répète, si son affirmation est vraie, s'il n'y a pas de majorité dans cette Chambre, si la Couronne est impuissante à l'en faire sor-

tir, comme le proclame l'honorable membre ; si les efforts que nous faisons nous-mêmes dans cet instant pour appeler un acte plus énergique de la volonté royale ; si nous nous interrogeons nous-mêmes, et surtout les chefs des grands partis, pour faire sortir le Gouvernement de l'espèce de langueur, d'atonie dans laquelle il est plongé, sans cependant lui donner l'espoir d'une solution, la conclusion est nécessaire : il faut ou dissoudre la Chambre, ou que le cabinet actuel, comme il l'a insinué dans une précédente séance, demeure définitivement chargé de pouvoirs qui ne lui ont été que provisoirement confiés.

**M. Girod (de l'Ain), garde des sceaux, ministre de la Justice.** Le ministère actuel n'a rien dit de cela.

**M. Dubois (de la Loire-Inférieure).** Il ne s'agit pas de vous, mais de M. Lamartine lui-même qui, dernièrement, demandait un ministère non politique.

Ici, je suis naturellement amené à examiner si l'adresse est utile, si véritablement il y a lieu de voter la prise en considération de la proposition de l'honorable M. Mauguin.

Je ne m'engagerai pas dans les questions de personnes qui ont été agitées dans les cinq ou six dernières semaines ; je ne suis le défenseur d'aucun des hommes politiques qui ont été appelés successivement à composer un cabinet. Ils ont donné leurs raisons, toutes leurs raisons, je veux le croire ; cela importe peu pour la question du moment.

Il y a douze jours, Messieurs, il y a douze jours que nous n'entendons plus parler d'aucun effort pour la constitution d'un cabinet. Vous avez entendu l'un des membres du ministère provisoire manifester des espérances ; les espérances, vous n'y croyez pas beaucoup. Mais, dans votre sagesse, vous avez voulu laisser liberté et réflexion, soit à la Couronne, pour presser l'action du personnage investi de sa confiance, ou en appeler quelques autres.

Malheureusement, ce personnage auquel je pourrais m'adresser pour savoir s'il a des pouvoirs, et pourquoi il n'en a pas usé, est absent de cette enceinte. Cependant, si j'en crois le bruit public, et des affirmations même assez graves, aucun pouvoir n'a été donné ; et ce qui me le ferait croire, c'est que ce personnage reste les bras croisés devant notre impatience et celle du pays. Si les pouvoirs n'ont pas été donnés, croit-on que le moment ne soit pas venu pour la Chambre de déclarer qu'il faut en finir ?

Et ici, Messieurs, ne craignez pas que je porte aucune atteinte à ce pouvoir de la Couronne si tristement en jeu dans nos débats. Je sens trop profondément de quel intérêt est pour le pays la conservation de cette autorité suprême, et de la dynastie fondée par la révolution de Juillet, et ce sentiment vaut mieux que les attachements personnels.

C'est pour la paix, la liberté du pays, que nous lui sommes dévoués. Notre langage peut donc avoir toute la franchise et toute la sincérité que, d'ailleurs, nous trouverions au besoin dans notre seul droit, et sans recours à de vaines précautions oratoires qui, du reste, ne sont guère dans mon caractère.

Toutefois je craindrais que, dans les paroles que je vais prononcer, il n'y eût quelque

chose qui pût blesser les honorables membres qui, par dévouement, se sont assis provisoirement sur les bancs du ministère ; je les prie bien de croire que rien de tel n'est dans ma pensée. Eh bien ! je ne crains pas de le dire, la constitution du ministère provisoire est un non-sens, mais il y a dans notre France une courtoisie de dévouement un peu trop prompte. Pour peu qu'un peu d'honneur se montre à faire acte de bon vouloir pour le pays et pour le prince, on se figure aisément qu'en se précipitant dans une crise on va la faire cesser et, souvent, au contraire, on l'aggrave ; telle a été malheureusement, selon moi, l'illusion du ministère intérimaire. Je ne crains pas de le dire, son existence est un non-sens politique, et la cause en partie... (*Non ! non ! Oui ! oui ! très bien !*) et la cause en partie des embarras au milieu desquels vous êtes plongés.

Croyez-moi, si le lendemain du jour où une combinaison (c'a a été la première de toutes) a échoué, on n'eût pas rencontré cet expédient favorable de quelques hommes d'honneur qui se sont mis aux affaires, la Couronne se fût trouvée en demeure ; bon gré, mal gré, il eût fallu une décision. Vous aurez beau faire, la vie, la force de la royauté sans le gouvernement représentatif ne consiste que dans deux grands actes : la dissolution des Chambres et la formation des ministères. Quand vient le moment de former un cabinet, la Couronne ne doit laisser l'initiative à aucun autre pouvoir. Ces hommes ont rassuré la Couronne sur les dangers de la temporisation ; ils lui ont permis de chercher, soit dans les scrutins de cette Chambre, soit dans mille et mille calculs présentés par les ambitions, je ne sais quels indices de majorité, toujours proclamée et toujours fuyante, tandis qu'elle ne doit écouter que ces grands avertissements qui lui arrivent par la voie de l'élection et de cet esprit public, le seul et véritable conseiller des rois. S'il lui eût fallu choisir sur l'heure, elle eût pressé plus vite, plus énergiquement les chefs des partis politiques ; et ceux-ci, de leur côté, en face de la terrible responsabilité de laisser leur pays sans gouvernement, auraient sacrifié ou leurs antipathies personnelles, ou leurs calculs de prééminence ; mais, tranquilles sur le danger du moment, les ambitions ont joué plus facilement leur jeu, et chaque jour a compliqué les difficultés. Si vous n'aviez pas été là, hommes trop dévoués, la place se fût remplie, avec des chances d'avenir douteux si vous voulez, périlleux même pour les hommes qui l'eussent prise, mais nous eussions eu un gouvernement réel, si contesté qu'il fût ; et nous n'aurions pas eu le spectacle étrange d'un cabinet qui se déclare chargé du pouvoir sur ces bancs et dans les bureaux des ministères ; tandis que, derrière eux, il y a, ou il y avait un autre homme investi du pouvoir politique et qui échappe à toute responsabilité, comme eux-mêmes échappent à la responsabilité, puisqu'ils la déclinent dans la déclaration même qui les constitue ministres. (*Très bien !*)

Telle est la vérité de la situation ; et je n'en connais pas de moins conforme à l'esprit, à la sincérité du gouvernement représentatif. Depuis douze jours, nul n'est appelé auprès de la Couronne, ou celui qui a été appelé demeure inactif ; et devant vous siègent des mi-

nistres sans pouvoir, qui un jour vous apportent une espérance, et le lendemain la retirent. Mais cela seul suffit pour légitimer une adresse. Nous avons, selon moi, commis une grande faute ; le jour où il s'est présenté, la Chambre devait lui demander s'il était un cabinet sérieux, un cabinet politique, voulant vivre et gouverner ; à sa réponse de pouvoir précaire, et que j'appellerai, moi, suspensif, il fallait lui refuser votre concours ; vous n'avez plus que cela à faire encore aujourd'hui, ou bien sommer ce ministère d'accomplir tous les actes de la vie politique, ou bien vous adresser à la Couronne pour qu'elle retire ce pouvoir d'apparence, qui est un obstacle réel, par le calme funeste qu'il donne à la Couronne comme aux hommes politiques entre lesquels s'agitent les combinaisons ministérielles. J'adjure les hommes honorables qui ont accepté ce pénible intérim d'y réfléchir ; cette situation ne peut se prolonger sans péril pour eux-mêmes, sans péril pour la royauté ; j'ajouterai sans péril pour la Chambre. *C'est bien assez d'abdication pour la Couronne, disait-on l'autre jour ; j'applique le mot à nous-mêmes ; car c'est abdiquer pour les représentants d'une grande nation que de traiter avec un prétendu ministère qui décline tout avenir, et dont l'ombre cache seulement la mission inactive d'un homme d'Etat auquel seraient remis les véritables pouvoirs de la Couronne.*

Je le répète, cette situation seule suffit et au delà pour légitimer une adresse.

Et que nous dit-on pour arrêter l'expression de notre pensée et de nos vœux ? L'honorable M. de Lamartine veut bien nous concéder le droit ; il reconnaît que rien n'est plus constitutionnel ; mais il se hâte d'ajouter que c'est faire injure à la Couronne ; que c'est pour ainsi dire la mettre aux prises avec les mauvaises passions, et rejeter sur elle comme un reproche de la prolongation de la crise. Mais croyez-vous donc que les mauvaises passions ne trouvent pas les mêmes armes dans ce spectacle de langueur et de suspension de tous les pouvoirs ? Croyez-vous d'ailleurs qu'en parlant à la Couronne, la Chambre ne parlera pas aux divers chefs politiques qui prétendent à la gouverner ? Le cri qu'elle jette au pied du trône n'est donc pas aussi un appel d'honneur et de devoir, une sommation adressée aux timidités qui hésitent, aux rancunes qui se renferment dans une fausse dignité, aux scrupules de principes qui se hérissent si intempestivement, et au grand dommage du pays.

Il faut que la Couronne défère le pouvoir, il faut que quelqu'un s'en saisisse ; le pays ne souffre plus de délai.

On s'est beaucoup inquiété de savoir qui ce serait du centre droit ou du centre gauche combiné avec une partie des 221, ou appuyé par la gauche dynastique. On fait et défait les calculs de majorité ; et vous entendiez tout à l'heure M. de Lamartine déclarer toute majorité impossible.

Pour moi, je crois qu'il faut placer plus haut les conditions du Gouvernement dans la situation actuelle, et je vais dire toute ma pensée.

Ou j'ai mal compris le résultat des élections, ou le pays interrogé par la Couronne a répondu qu'il y avait un passé de neuf an-

nées, où tous les partis avaient fait des fautes, où tous les hommes avaient rencontré des écueils. Il a voulu que les vieilles querelles qui nous avaient divisés ne se ranimassent plus. (*Agitation.*) Il a voulu que les fatales divisions que le lendemain des révolutions introduit toujours entre les hommes qui les ont faites cessassent enfin, et que vous vissiez le grand parti national ou dynastique réuni sous le même drapeau. Remarquez-le bien, il n'y a aucune abjuration pour personne.

En effet, y a-t-il, je le demande, une question qui nous divise véritablement aujourd'hui ? S'il s'agit de la politique intérieure, je sommerais les différents membres de cette Chambre de se lever, et de me dire (je parle de ceux qui tiennent profondément à la dynastie et aux institutions qui nous régissent), je les déferais de me citer quelque question du moment, quelque nécessité de conviction sur un intérêt présent, qui les empêche de s'associer pour rendre force et vie au Gouvernement. Il y a trois ans déjà, Messieurs, dès 1836, la politique de *résistance* et la politique de *mouvement*, comme on disait alors, ces deux politiques étaient déjà à bout. Déjà le pays parlait, déjà il essayait de leur imposer silence ; et successivement chacun a commencé à entendre cette voix du pays. Un ministère était né, qui avait reçu cette belle et grande mission de mener à bien l'apaisement des passions, et de procurer la mort des vieux partis. Il n'a pas su accomplir cette tâche ; il a dévié de la conciliation à l'abaissement du pouvoir parlementaire ; nous nous sommes tous unis pour relever la puissance de cette Chambre ; et le pays a vu avec applaudissement, puisqu'il les a tous renvoyés de nouveau, chargés de sa confiance, les hommes de résistance ou d'opposition, les uns se porter au secours du gouvernement représentatif, et retrouver la même ardeur, la même énergie qu'ils avaient eue sous la Restauration ; les autres unir à leur vieil esprit de liberté ces sages tempéraments de l'esprit gouvernemental dont on les accusait de manquer trop souvent.

Et, à ce propos, que l'honorable M. de Lamartine me permette de le lui dire, ce n'est pas en cherchant à ranimer les préventions contre ce côté de la Chambre (*Vorateur indigne la gauche*), en la représentant comme prêtant appui aux esprits ardents et inquiets, en la dénonçant...

*Voix nombreuses* : Non, non ; on parle du dehors !

**M. Dubois** (*de la Loire-Inférieure*). Vous parlez du dehors ; mais ne vous y trompez pas, les conclusions se tirent aussi bien dans cette enceinte qu'au dehors, et ces préoccupations ne sont pas étrangères à une partie de l'assemblée.

*De toutes parts* : Non, non !

**M. Dubois** (*de la Loire-Inférieure*). Je le veux bien ; mais que la Chambre me le pardonne (*oui ! oui !*) j'avais craint de voir se ranimer de vieux préjugés ; je les retrouvais dans ce tableau que M. de Lamartine empruntait à je ne sais quel orateur d'outre-mer ; et si moi-même, en interprétant la pensée de mes collègues, il m'était échappé quelque

chose de blessant, je le désavouerais. Je parle par conviction, quelquefois avec âpreté ; mais ma pensée est bienveillante, et je désire qu'on ne m'arrête pas sur une expression malheureuse. (*Non! non! parlez! parlez!*)

Vous le reconnaîtrez aisément avec moi, Messieurs, s'il y a du courage à défendre le pouvoir quand il est attaqué par des passions violentes, il y a aussi une autre sorte de courage tout aussi estimable et tout aussi difficile, celui de rester fidèle aux principes que les passions compromettent ou flétrissent : on encourt la défaveur, le soupçon, et jusqu'à l'anathème des hommes, qui ne voient que le danger du moment, et qui sacrifient trop aisément l'avenir : telle a été la situation de beaucoup d'entre nous, telle a été en particulier la situation de l'opposition. Mais, Dieu merci, cette situation n'est plus la même ; le pays a compris qu'avoir défendu la liberté quand des esprits anarchiques s'armaient en son nom, ce n'était pas avoir rompu avec la monarchie et le maintien de la dynastie ; comme s'être ardemment préoccupé des dangers du pouvoir, ce n'était pas avoir abjuré le progrès dans la liberté ! Les électeurs n'ont pas considéré le passé, ils ont pris les hommes comme ils se présentaient à l'heure même où la Couronne consultait le pays. Eh bien ! nous mêmes aujourd'hui nous devons raisonner, agir comme le pays lui-même : la Couronne, les hommes politiques appelés à monter au pouvoir doivent penser, agir comme le pays. Les ministères ne se constituent pas avec des pensées arriérées ou des vues prématurées ; ils sortent des crises du moment ; ils n'en sont et n'en doivent être que la traduction fidèle : ce n'est pas en s'obstinant à rechercher le passé, à interroger trop curieusement l'avenir, en s'épuisant à prévoir des chances de dissentiment, que l'on peut arriver à associer les hommes pour le maniement du pouvoir. Je comprendrais ces recherches si des dissentiments profonds nous séparaient encore, si quelque grande question de principes était en jeu, et pour laquelle il fallût se tenir sous les armes, avec une bannière différente ; mais, je l'avoue, je cherche ces questions et je ne les trouve pas. La prudence du chef de l'opposition lui-même l'a déclaré à cette tribune, il n'y a que deux questions intérieures qui peuvent faire difficulté, les *lois de septembre*, la *réforme électorale*, et il n'a pas voulu qu'elles fussent posées ; c'était assez dire qu'il n'y avait là aucun intérêt, aucun devoir présent ; c'était déclarer que le pays n'était pas préparé ; car apparemment, s'il eût cru le moment venu, et les esprits en mesure de soutenir l'épreuve, il eût revendiqué l'honneur d'accomplir ces deux réformes ; il aurait aspiré à les réaliser lui-même en tentant de reconquérir le pouvoir. Il ne l'a pas fait, il a appelé de tous ses vœux l'avènement d'hommes qui ajournaient à un avenir lointain encore la réalisation de ses désirs.

Je cherche maintenant dans le reste de l'assemblée un dissentiment grave ; et quand a été lu ce programme si disputé, tout le monde a applaudi. Où est donc l'obstacle à la formation d'une majorité ?

Serait-ce dans quelque question de politique extérieure ? Mais là encore rien de présent ne divise nos sentiments. Que la politi-

que suivie depuis neuf années ait été heureuse ou malheureuse, je ne veux pas la juger en ce moment. Le temps a marché ; des événements plus forts que toutes nos volontés se sont accomplis ; il ne s'agit plus apparemment pour personne de la Pologne, de l'Italie, de la Belgique, de la Suisse, de tous ces ébranlements donnés à tant de pays nos voisins par notre révolution. Tout est fini, hors cette seule question d'Espagne, qui n'a sollicité de la part de tous les hommes appelés à former un cabinet qu'une mesure de prévision, dans le cas d'un péril extrême pour la révolution espagnole et pour le trône d'Isabelle. Avez-vous entendu dans cette Chambre partir de l'un ou de l'autre côté quelque vœu formel, et puis sur une autre question, sur quelques autres grands intérêts de notre politique extérieure ? Paix, nationalité, dignité, voilà le cri de tous ; et j'ajouterai, moi : Il y a cependant beaucoup à faire en politique extérieure ; il n'y a rien moins qu'à reprendre par une méditation paisible l'étude de tous nos grands intérêts d'alliance ; à nous créer, s'il est possible, une politique constante à travers toutes les vicissitudes des ministères, comme le font en face de nous les gouvernements absolus, et le gouvernement anglais, soumis lui aussi à toutes les mêmes alternatives que nous, et que cependant rien ne détourne de sa voie, et qui sait si bien assurer partout sa puissance.

Il est temps, plus que temps, de ne plus vivre au jour le jour, d'expéditions en expéditions ; mais dans cette œuvre qu'il faut reprendre à nouveau, le travail de tous est libre de tout engagement ; les dissidences ne peuvent se préciser aujourd'hui. Je sais bien qu'il y a des esprits aventureux qui nous auraient bien vite tracé quelque plan de propagande ou d'expédition téméraire ; mais de ceux-là, Dieu merci, il n'est pas question pour monter au pouvoir ; la sagesse du pays et de cette Chambre placent ailleurs leurs espérances de puissance et d'influence extérieures. Pour tous les hommes possibles, pour tous les partis de gouvernement, il n'y a, il ne peut y avoir aucune cause immédiate prochaine de dissentiment. L'Orient même, dont le nom retentit si souvent à cette tribune, et qui sollicite tous les esprits prévoyants, que recèle-t-il en lui en ce moment, sur quoi il y ait, parmi nous, une pensée précise, un système arrêté qui puisse nous séparer ? Là encore tout est avenir, et rien de présent.

S'il en est ainsi, aucune question de politique extérieure n'établit un dissentiment profond entre les diverses parties de la Chambre où peut se recruter une majorité, et d'où peut sortir un ministère ; et si cependant après quelques essais la Couronne semble s'abstenir dans le moment actuel, la Chambre a non seulement le droit mais le devoir d'invoquer un terme à ces lenteurs.

Il faut ou que le personnage politique qui a été chargé jusqu'ici des négociations essaie les diverses combinaisons qui sont possibles, mettant en demeure les hommes jusqu'ici regardés comme nécessaires ; et une fois leur impuissance constatée, mais rapidement, mais sans ces intervalles qui déconcertent et excitent le soupçon, alors la Chambre, vous l'avez entendu de la bouche d'un des hommes les plus impartiaux, la Chambre sera prête à

donner son concours à quiconque ne ferait pas appel au passé, à quiconque marchera franchement, loyalement dans l'accomplissement de nos désirs à tous. (*Très bien!*)

L'union des grands partis politiques qui ont fondé la monarchie de 1830, sont la direction des véritables talents parlementaires. Quant moi, ça toujours été mon vœu ; je le renouvelle à cette tribune.

Le talent a pu manquer à ma parole, mais la vérité que j'ai voulu proclamer a des interprètes plus puissants que moi et je suis sûr que la conscience du pays répond à la mienne. Pour me résumer, je demande que la proposition de l'honorable M. Mauguin soit acceptée ; mais que, sans tenir compte de la dernière partie du programme qu'il a dressé, laissant à la Commission qui serait nommée le soin d'exprimer le vœu de la Chambre, tel qu'elle l'aurait compris, la Chambre nomme cette Commission, et qu'ensuite la discussion en ait lieu le plus promptement possible. Alors, si vous cherchez encore la majorité par des scrutins, elle éclatera, car probablement il y aura, dans cette adresse, quelques paroles qui seront significatives de vos désirs : que si vous n'exprimez à la Couronne que des doléances vagues et insignifiantes, alors l'honorable M. de Lamartine aurait raison ; il faudrait passer à l'ordre du jour. Mais je ne crois pas que telle soit la pensée de la Chambre. Je vote donc pour la prise en considération.

**M. Girod (de l'Ain), garde des sceaux, ministre de la Justice.** Je ne répéterai pas ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire à la Chambre sur le caractère de notre mission et sur le scrupule avec lequel nous nous sommes renfermés dans ses limites. Nous avons parlé un langage franc et loyal à des hommes loyaux, nous sommes certains d'avoir été bien compris. (*Adhésion au centre.*) Mais on nous accuse d'avoir accepté cette mission, et c'est à ce reproche que nous venons répondre. L'honorable préopinant a reconnu d'abord que c'est par dévouement que nous l'avons acceptée ; oui, c'est par dévouement, par dévouement à la Couronne, par dévouement au pays, dont les intérêts, selon nous, sont inséparables. Nous ne prétendons à cet égard à aucun éloge, mais nous voudrions qu'on reconnût que ce dévouement était dans nos devoirs les plus étroits ; en effet, veuillez vous rappeler à quelle époque le ministère temporaire a été formé. C'est le 31 mars au soir, à une époque où diverses combinaisons tentées avaient échoué, à une époque si rapprochée de l'ouverture indiquée de la session, qui était fixée au 4 avril, et qui ne pouvait pas être retardée sans de graves inconvénients ; aucune combinaison nouvelle n'était prête à se réaliser ; il était pourtant d'un haut intérêt que les Chambres fussent ouvertes, parce que la constitution de la Chambre était elle-même un moyen puissant de sortir des embarras du moment.

*Un membre :* On devait le croire !

**M. Girod (de l'Ain), garde des sceaux, ministre de la Justice.** Il fallait aussi, on doit le reconnaître, que, pendant tout le temps qui s'écoulerait avant qu'une combinaison se

formât, les affaires du pays ne restassent pas en suspens.

La situation n'était pas alarmante, mais enfin elle pouvait souffrir de notre refus ; c'est pour pourvoir à ce double intérêt que nous avons accepté notre mission, et assurément nous l'avons acceptée en la caractérisant de manière à ce que personne ne pût s'y tromper.

Si la situation a duré, ce n'est pas à nous qu'on pourra l'imputer. Mais, dit-on, votre présence devient un obstacle, vous empêchez les hommes politiques d'arriver aux affaires. Nous ne pensons pas être un obstacle à la formation d'un ministère définitif ; ce ne sont probablement pas des inquiétudes d'ambition que nous donnons aux hommes disposés à se charger du fardeau des affaires.

Dira-t-on que nous gênons, que nous contrarions les combinaisons ministérielles ? Nous adjurons tous les honorables membres de cette Chambre qui ont été engagés dans ces négociations de déclarer si, loin d'y apporter directement ou indirectement quelque obstacle, nous n'avons pas hâté de nos vœux, de nos efforts, le plus prompt résultat de ces négociations.

Nous croyons avoir suffisamment répondu aux reproches qui nous étaient adressés par l'honorable préopinant, et c'est là tout ce que nous nous proposons de faire.

**M. Lanyer.** Je demande pardon à la Chambre d'oser prendre part à une discussion aussi grave que la discussion actuelle : en temps ordinaire, je me serais abstenu, laissant aux hommes influents de cette Chambre, à ceux qui, par leurs talents, comme l'éloquent orateur que vous avez entendu tout à d'heure, se sont placés à la tête des principales opinions du pays, le soin de dire au pays et à la Chambre ce qu'ils pensent de la situation actuelle ; mais cette situation n'est pas ordinaire ; ce qui s'est passé pendant la dernière législature, ce qui s'est passé pendant la dernière session, ce qui se passe en ce moment, le déplacement compliqué des personnes et des choses, la confusion des rangs et des principes ; tout me paraît imposer à ceux d'entre nous qui croient avoir une pensée utile, quelque faible d'ailleurs que puisse être leur autorité, l'obligation de la dire librement à cette tribune pour faciliter l'initiative de la Couronne dans la formation d'un cabinet. Il ne suffit pas, pour sortir de la crise dans laquelle nous sommes, de formuler un vœu dans une adresse, comme le veut l'honorable M. Mauguin. Après les interpellations qui ont été faites depuis quinze jours, après les explications qui ont été données à cette tribune, je crois en conscience qu'il n'est permis à personne de douter de la volonté et des efforts persévérants de la Couronne pour sortir de cette crise ; du moins c'est ma conviction la plus entière. (*Marques d'adhésion.*) Mais je ne veux pas traiter cette question et entrer dans des détails personnels qui nous mèneraient à des affirmations et à des dénégations contradictoires qui ne feraient rien pour l'issue de ce débat. La véritable question n'est pas là, la question, c'est une question de majorité. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Si la Chambre veut me permettre, à cet égard, de lui soumettre quelques observa-

tions (*Parlez! parlez!*), j'ose espérer que ce que je dirai contribuera à nous faire sortir, du moins dans mon opinion et dans celle de beaucoup de membres de cette Chambre, de la situation actuelle.

Ce qui m'a fait demander la parole, c'est une expression de l'honorable M. de Sade ; il a dit que le ministère centre gauche, s'appuyant sur la gauche, aura l'appui de l'ancienne majorité.

**M. de Sade.** Je n'ai pas dit cela, permettez-moi de rétablir ma pensée.

**M. Lanier.** Il est possible que je rende mal mes paroles. (*On rit.*)

**M. de Sade.** Je demande la permission à l'honorable orateur de lui répéter mes paroles. J'ai dit qu'un ministère centre gauche attirerait à lui, je n'ai pas dit l'ancienne majorité ministérielle, mais j'ai dit une certaine partie de ses membres, de ceux qui, soit par habitude (*Réclamations au centre*), soit par système, appuient le pouvoir. (*Agitation prolongée.*)

**M. Lanier.** La Chambre appréciera l'explication de M. de Sade ; mais je ne persiste pas moins à penser que des détails sur cette question peuvent être utiles à une nouvelle combinaison ministérielle.

Je suis du nombre de ces membres qui sont arrivés dans cette Chambre avec l'intention d'appuyer, en 1837, le cabinet qui s'était formé sur le rejet de la loi de disjonction, et qui a signé l'amnistie ; je suis du nombre de ceux qui avaient à cœur d'éviter à la législature de 1837 les embarras de la législature précédente, embarras qui avaient amené la chute de trois ministères, et abrégé l'existence de la Chambre de 1834.

Malheureusement, au bout de peu de temps, et par une suite de causes dans l'analyse desquelles je ne veux pas entrer ici, nous avons été placés bientôt dans l'alternative de nous enrôler comme des soldats, sans demander aux chefs qui se présentaient à nous d'où ils venaient, ce qu'ils avaient fait, ce qu'ils voulaient faire, sans jeter les yeux sur les drapeaux différents qu'ils présentaient, ou bien de prêter notre appui loyal au cabinet du 15 avril, malgré l'hésitation des premiers actes de son existence politique. Eh bien ! dans cette situation, que la Chambre me permette de le lui dire, nous avons fait abstraction complète de personnes, non pas d'une manière systématique, mais après une appréciation exacte des actes ; nous avons rendu justice à ce grand acte de l'amnistie dont je viens de parler tout à l'heure ; nous avons tenu compte de l'impulsion si élevée et si utile donnée dans ces derniers temps à nos affaires d'Afrique ; nous avons cru voir dans l'association des différentes minorités de cette Chambre, dont le résultat, contrairement, je le crois, à la pensée de la plupart des membres qui en faisaient partie, a été de compromettre l'adoption de plusieurs lois très utiles au pays, parmi lesquelles je me bornerai à citer la loi sur les armes spéciales, combattue par toutes les sections de la minorité de cette Chambre et que nous sommes cependant parvenus à faire adopter.

Dans cette situation, nous avons cru de-

voir donner notre appui au dernier cabinet, et cela malgré les injures auxquelles nous avons été en butte, malgré les qualifications les plus injurieuses de la presse, car ici je ne partage pas l'avis de M. Dubois, qui dit que la presse a cessé de parler le langage des passions ; je lui conseille de lire le feuilleton du *Courrier* d'hier, où l'on nous appelle en propres termes *gens serviles* ; je m'abstiens de citer d'autres qualifications, dont le but est de montrer une sorte d'étonnement que des hommes qui ont soutenu le ministère du 15 avril ne soient pas disposés à appuyer toutes les administrations qu'on pourrait former. Malgré ces injures, malgré ces qualifications que j'appellerai insolentes, car je ne suis pas disposé à les subir passivement, nous avons toujours voulu une politique élevée, libérale, nationale... (*Interruption*), cherchant ses inspirations dans les souvenirs de la révolution de Juillet, repoussant de toutes ses forces deux choses dont nous ne voulions pas, d'une part les théories qui pourraient ramener les désordres des premières années de la révolution, et de l'autre tout ce qui pourrait faciliter le retour des systèmes politiques, ou au moins des choses qui pourraient perdre la révolution de Juillet comme ils ont perdu la Restauration. Tels ont été nos principes, auxquels, je le crois, malgré le résultat des élections, le pays a rendu justice.

Je ne veux pas renouveler l'examen de questions qui ont donné le caractère que chacun sait aux derniers débats. Je ne veux pas entrer dans cette appréciation, parce qu'elle serait fâcheuse et que je ne veux, dans ce moment, manifester à la Chambre que des idées de modération qui sont dans ma pensée.

Je crois qu'il est de l'honneur, de la dignité de la Chambre, en faisant abstraction des personnes, en rappelant les principes, en se prononçant pour ou contre et non pas en les dissimulant, de rétablir la sincérité du gouvernement représentatif ; je dis qu'il est de l'honneur, de la dignité de tous les hommes éminents qui sont appelés par leurs talents à être les éléments d'une nouvelle combinaison, de venir ici répondre nettement, complètement, à toutes les questions qui leur seront adressées, afin de provoquer pour eux ou contre eux une manifestation significative.

Je veux examiner ici très brièvement, et la Chambre peut être assurée que je n'abuserai pas de ses moments, la question de savoir, puisque nous sommes tous à chercher les moyens de sortir de la crise, où est la véritable majorité. C'est le véritable conseil à donner à la Couronne. Si vous avez l'indication suffisante d'une majorité vraie et non pas d'une majorité factice, vous aurez fait un grand pas à la situation actuelle. Eh bien ! dans cette situation je veux examiner la question de savoir quelle est la véritable tendance politique de cette Chambre.

Mais avant d'examiner cette question, la Chambre me permettra, en répondant à une observation de l'honorable M. Dubois (de la Loire-Inférieure), de lui dire deux mots sur une question très importante. Notre politique à l'extérieur, que nous avons voulu défendre, a été la politique de la fidélité aux traités et aux alliances. (*Murmures à gau-*

che.) Il y a d'autres manières de combattre ses adversaires que de couvrir leurs paroles par des murmures. Je dis, Messieurs, que notre principe a été, à l'extérieur, la fidélité aux traités et aux alliances. Je ne veux pas entrer dans le passé, mais je suis obligé de dire comment notre vie passée s'est mêlée politiquement à ce que nous voulons faire dans l'avenir. Nous avons voulu, je le répète, la fidélité aux traités et aux alliances. C'est par ce motif que, malgré l'humiliation que j'avais éprouvée à la lecture des conditions diplomatiques qui nous accordaient Ancône, je n'ai pas pu ne pas donner un bill d'indemnité à l'administration qui a exécuté un traité qu'elle n'avait pas signé. Pour le traité relatif à la Belgique qui a été signé en 1832, et qui avait été trouvé honorable et bon, il n'avait pas pu devenir, en 1838, un traité déshonorant et mauvais, quand à côté de la signature de la France, se trouvait apposée celle de l'Angleterre et de deux autres puissances.

L'honorable M. Thiers qui attache une si grande importance, et avec tant de raison, à l'alliance anglaise, sait mieux que moi que le meilleur moyen de rompre cette alliance, était de ne pas exécuter le traité des 24 articles. Il sait mieux que moi quel intérêt majeur lie l'Angleterre à la Hollande, et ne lui aurait pas permis d'accepter une situation nouvelle.

Eh bien ! je dis que le principe que nous avons voulu pour les questions résolues, nous le voulons encore pour les questions qui restent à résoudre. Je me bornerai à l'indiquer pour une seule question. Nous voulons l'exécution fidèle du traité de la quadruple alliance; nous laissons l'initiative au Gouvernement, parce que nous n'avons pas le droit de nous en mêler; nous lui laissons l'initiative des moyens à employer, pour donner, sans compromettre la France, appui et secours à la cause constitutionnelle en Espagne, parce que nous voulons tous le triomphe de la cause constitutionnelle en Espagne, et que nous considérons tous le triomphe de don Carlos comme un malheur pour notre pays. Mais c'est une question de limites : nous voulons cela, mais nous ne voulons pas l'intervention; nous ne voulons pas compromettre inutilement l'or et le sang de la France. (*Murmures.*)

J'arrive à la question sur laquelle j'ai voulu appeler l'attention de la Chambre. (*Bruit.*) Si on trouve que je parle trop longtemps... (*Parlez! parlez!*) Il y a selon moi trois tendances politiques, je ne dis pas qui existent, mais qui ont existé dans cette Chambre. Je mets en dehors les opinions qui, selon moi, ne sont pas constitutionnelles; je ne veux voir dans cette enceinte que des députés qui ont prêté serment de fidélité au roi et à la Charte de 1830. (*Très bien!*)

Il y a la direction politique du 6 septembre. Cette direction d'hommes très honorables a été fondée sur des craintes exagérées, sur cette pensée qu'il y avait parmi nous un élément révolutionnaire contre lequel il fallait lutter toujours.

Je me borne à cette simple indication, parce que je reconnais, à l'instant même, que ce système a fait son temps aux yeux

mêmes et dans l'esprit de ceux qui croyaient, dans l'intérêt de leur opinion et du pays, pouvoir l'appliquer. Il ne peut plus être question, pour personne, du système politique du 6 septembre.

Il y a ensuite un système opposé à celui dont je viens de parler, le système de l'opposition, celui qu'elle a soutenu depuis huit ans, système politique fondé sur le développement plus considérable de l'élément démocratique, système qui a fait dire si souvent et si éloquemment à M. Odilon Barrot que la nation française n'était pas représentée par 180,000 électeurs. Eh bien, la conséquence de ce système, à mon sens du moins, et sauf les explications que l'opposition pourra donner, la conséquence fatale et nécessaire de ce que nous avons entendu depuis huit ans, c'est le rappel des lois de septembre, c'est la réforme électorale, et plus tard... (*Bruit.*) Je n'accuse pas et je serai enchanté des dénégations, et plus tard, probablement, des réformes plus radicales, dont la conséquence, selon moi, pourrait être de changer les bases de notre constitution actuelle.

Eh bien ! je déclare que je ne crois pas que ce système ait la majorité dans cette Chambre. Si on dit qu'on se contentera, je ne sais pas de quoi (comme l'a dit si spirituellement M. Mauguin), d'un changement dans la définition de l'attentat, je n'aurais rien à dire, je me contenterais de cette modération, et je serais satisfait de voir l'opposition appuyer le gouvernement établi; mais je ne veux pas qu'on puisse dire que c'est le système de l'opposition qui a été réalisé dans le Gouvernement; ce serait un mensonge; cette politique n'a pas la majorité dans la Chambre.

Il y a une troisième politique que j'appellerai la politique libérale et modérée, la politique pacifique, mais politique honorable, digne, élevée, mais politique qui tient compte des faits et qui se modifie par les faits; politique qui a prêté appui au pouvoir quand il était en danger sous l'illustre Casimir-Périer, et depuis sa mort, quand l'émeute s'est montrée dans les rues. Mais elle a voulu un temps d'arrêt quand cela a été possible; elle a fait l'amnistie. Appelez-la politique de conciliation, de réconciliation, d'amnistie; attribuez-la à l'honorable M. Thiers ou à telle autre personne, peu m'importe : l'essentiel est qu'elle ait liquidé le passé, et qu'elle ait contribué à mettre un terme à l'époque toujours si funeste des révolutions et des réactions. (*Très bien!*)

A mon avis, cette politique a la majorité dans la Chambre; appelez-la politique du 22 février, politique de M. le maréchal Soult, de M. Thiers ou de M. Passy; il importe peu, si les choses sont les mêmes. Je ne demanderai pas compte aux personnes; je ne dirai pas à la Couronne : Votre politique me convient, je l'approuve, mais les personnes me déplaisent, donc nous voulons les renverser; ce langage est inconstitutionnel. Ce n'est pas la Couronne, c'est le fractionnement des partis qui a créé la situation actuelle; voilà pourquoi les orateurs les plus éminents ne sont pas au banc des ministres.

Si un gouvernement se réalisait dans l'exécution des idées qui ont été les nôtres

et que nous avons encore, et avait pour base le respect des droits, l'exercice des droits constitutionnels de la Couronne, qui aurait pour base la fidélité aux traités et aux alliances, qui ne songerait pas en apparence et au fond des choses à une intervention en Espagne, qui ne voudrait pas le rappel des lois de septembre, qui ne voudrait pas de la réforme électorale, du moins quant à présent, je le soutiendrais.

Je ne voudrais pas qu'on crût mes idées plus absolues qu'elles ne le sont réellement. Je dis que la loi électorale, telle qu'elle est, n'est peut-être pas un chef-d'œuvre de bonne organisation légale; mais je dis qu'il y a plus d'inconvénients à toucher à cette loi qu'à la maintenir.

Je voudrais enfin les lois que nous avons voulu l'année dernière : la conversion des rentes, quand la situation financière de l'Etat le permettra; la loi de l'état-major; les lois d'intérêt matériel dont le pays attend la réalisation avec tant d'impatience.

Eh bien! j'ai la conviction intime que, si les difficultés personnelles étaient vaincues, si les hommes voulaient ce que veut la Couronne, et qu'une administration se formât pour réaliser ce programme, une majorité considérable se formerait, et j'en ai l'assurance, la conviction, cette majorité ne pourrait être détruite par une nouvelle fraude parlementaire.

Si je pouvais voir se formuler dans une adresse les vues générales que je viens d'indiquer, je ne m'y opposerais pas, car je ne suis pas de ceux qui croient qu'une adresse est inconstitutionnelle; mais si l'adresse doit être votée dans les termes dans lesquels elle a été lue à cette tribune par l'honorable M. Mauguin, je m'oppose à la prise en considération. (*Mouvement d'approbation au centre.*)

**M. Garnier-Pagès.** Messieurs, depuis deux mois, le résultat des élections est connu, et l'on peut dire avec vérité qu'on n'avait pas besoin d'attendre que la Chambre nommât son président ou se livrât à des discussions pour savoir ce que les électeurs avaient voulu.

Ainsi donc on pouvait dès le premier jour mettre fin à cette crise, en quelque sorte avant qu'elle commençât. On ne l'a pas fait. A qui donc la faute? Par quelles impossibilités s'est-on trouvé lié? J'examinerai cela. Depuis deux mois, on est venu dans cette Chambre raconter des faits plus ou moins graves, mais qui, selon moi, n'étaient pas toute la vérité.

On s'est livré à des récits et à des appréciations qui peuvent convenir au gouvernement constitutionnel comme l'entend une partie des membres de cette assemblée; mais pour moi je crois que ce moyen n'était pas le meilleur, et quand je vois qu'après deux mois on n'a rien produit, je vois que j'avais raison.

Qu'arrivera-t-il si la vérité est dite, si on dit ce qu'on pense, si on n'accepte pas ces paroles tant de fois prononcées, qu'on a tout concédé sur les hommes et sur les choses? Si en dehors des combinaisons du moment, sans préoccupation personnelle, sans intérêt d'ambition, sans désir autre que celui du

bonheur du pays, on vient ici dire non seulement plus qu'on n'a dit, mais le contraire de ce qu'on a dit jusqu'ici?

Ce rôle, Messieurs, convient à une partie de cette assemblée; il ne peut pas même être rempli par tous les membres de cette Chambre, quelque intérêt qu'ils puissent avoir à ce que la vérité soit connue. Il nous convient à nous qui, comme je l'ai dit, n'avons aucune prétention personnelle, de venir dire enfin ce qui se passe et ce que nous pensons de ce qui se passe; mais ce qui nous convenait aussi, c'était de ne pas le dire trop tôt.

Pendant huit années, on a soutenu que les oppositions avancées étaient l'unique cause des embarras du pouvoir. C'était, disait-on, parce que nos voix s'étaient mêlées à un certain nombre de voix qui se rapprochent des centres de cette assemblée, que souvent le pouvoir avait été embarrassé dans sa marche.

Nous n'avons pas voulu laisser subsister cette idée; nous n'avons pas voulu qu'une portion, quelque faible qu'elle fût du pays, pût croire que notre présence dans cette Chambre, à la tribune, avait entravé d'une façon quelconque la marche du Gouvernement, avait contribué à ce que les ministères fussent difficiles ou même impossibles; nous nous sommes résignés patiemment, nous avons voulu que l'expérience fût faite; et elle est faite, car tous les partis de cette assemblée sont venus, dans trois discussions successives, déclarer qu'on avait essayé de tous les moyens sans réussir.

Une chose plus grave s'est passée. Dans la séance de samedi, il ne s'agit pas d'un député, mais du garde des sceaux, ministre intérimaire : il est venu dire qu'une combinaison se formait; et cette combinaison a manqué; la responsabilité ne pèse ni sur M. Thiers, ni sur M. Guizot : elle porte sur les ministres actuels ou sur la Couronne qu'ils représentent. (*Murmures au centre.*)

**M. Girod (de l'Ain), garde des sceaux, ministre de la justice.** Je demande la parole.

**M. Garnier-Pagès.** Messieurs, nous appartenons à une Chambre nouvelle, une grande partie de cette assemblée ne sait qu'imparfaitement ce que chacun des côtés de cette Chambre veut. Une partie de cette assemblée peut croire, comme l'a dit M. Dupin, qu'il y a dans cette enceinte des hommes qui désirent à tout prix la chute de tous les ministères, qui ne veulent les mettre au pouvoir que pour les renverser, qui veulent nuire à la Couronne et au pays...

Je ne crois pas, pour ma part, qu'il y ait dans cette enceinte personne qui fasse entrer dans les combinaisons de sa politique une combinaison qui le conduirait à ce résultat funeste, que le pays devrait en souffrir. Qu'il arrive un cabinet qui veuille réellement ce que le pays veut, qui fasse le bien-être du pays, qui lui donne des garanties, et nous en serons aussi heureux que personne.

Si quelques-uns d'entre nous ont des vues d'avenir qui ne sont pas encore réalisées, nous voulons aussi le bonheur dans le présent.

Que s'il en était autrement, s'il était im-



possible de trouver des hommes qui fissent le bonheur de la France, nous ne nous en réjouirions pas.

N'ayez donc aucune crainte, vous qui voulez prendre des portefeuilles, vous qui faites des calculs de majorité : nous voulons voir vos actes; si vous avez des noms déjà connus, un passé qui nous met en défiance, cette défiance ne nous rendra pas injustes; nous y regarderons de plus près, parce que c'est un devoir pour nous. Si vos actes sont ce qu'ils doivent être, nous reconnaitrons que nous nous sommes trompés quand nous avons dit que vous étiez impuissants.

Eh! Messieurs, prenez-y garde, la France a été jusqu'à présent sous le poids de cette pensée, que les hommes qu'on appelle les hommes modérés font la force des institutions; si l'on a cru que la fermeté des principes n'était pas de la modération, on s'est trompé; si on a cru que la modération c'était de l'irrésolution, on s'est trompé.

Dans les dernières élections, beaucoup de membres de cette assemblée qui se sont présentés comme appartenant au centre gauche disaient : Nous voulons le progrès lent, nous ne voulons rien de prompt, rien de décidé, nous n'allons pas jusqu'à telle ligne de position, nous sommes du centre gauche.

Eh bien! si le centre gauche n'a pas de volonté, sa modération n'est que de l'irrésolution; aux prochaines élections, les électeurs lui diront : Nous ne voulons pas des hommes qui se bornent à dire qu'ils appartiennent au centre gauche; nous voulons des hommes qui sachent ce qu'ils veulent, et qui le veulent fermement; nous voulons des résolutions arrêtées qui mettent fin aux crises; nous voulons des hommes parlementaires, semblables aux hommes des anciens parlements qui savaient résister; vous, vous n'avez pas résisté, vous n'avez pas osé vouloir; vous avez voulu plusieurs choses à la fois ou successivement, vous n'êtes plus nos hommes; et tandis que la gauche se faisait centre gauche, vous verrez que pour arriver à la prochaine Chambre il faudra cacher cette dernière qualité et essayer d'en prendre une autre. (*Mouvement.*)

Mais, Messieurs, il ne suffit pas de dire aux hommes d'avoir du courage et de la résolution pour qu'ils en aient et pour mettre fin à une crise comme celle qui afflige le pays; il faut que nous recherchions dans les limites de nos droits qui sont absolus, de nos convictions qui sont bien arrêtées, à qui la faute doit en être imputée, et quels sont les moyens à employer pour sortir de cette crise.

Le pays, la Chambre, la Couronne, voilà la sphère constitutionnelle, légale que nous devons parcourir pour trouver la cause du mal et chercher aussi le remède à y appliquer.

Le pays! Le pays serait-il la cause du mal dont il souffre? Serait-ce son irrésolution, son défaut de volonté qui seraient cause que nous n'ayons pas de cabinet depuis deux mois, que nous soyons dans une crise terrible pour les affaires du pays? Non, le pays en souffre trop, et personne ne l'accuse.

Le pays électoral, cette portion de la nation qui pourrait faire une Chambre d'une seule couleur et qui ne l'a pas fait?

Sans doute, il y a dans les collèges électoraux comme ailleurs des hommes qui ne connaissent pas les partis politiques, qui n'ont pas au hasard; mais ce n'est pas là qu'est la cause réelle du mal qui existe : c'est la constitution électorale elle-même qu'il faut accuser. Et remarquez-le bien, je ne veux pas ici saisir l'occasion de parler de la réforme électorale; ces occasions ne manquent point, et ce n'est pas d'ailleurs ce dont il est question aujourd'hui.

Mais la loi est faite de telle façon qu'on obtient un succès prodigieux quand une partie de cette Chambre gagne vingt-cinq à trente voix. Il y a peu de membres qui ne puissent dire à l'avance par quels hommes et à combien de voix il sera renvoyé sur ces bancs. Si donc les trois quarts de cette assemblée sont sûrs de revenir, si par quelques services rendus on s'est emparé d'une localité; si quelques-uns de nous sont parvenus en quelque sorte à s'immobiliser, comment avoir une majorité réelle, comment la Chambre ne se partagerait-elle pas?

Aujourd'hui, nous avons trente voix de plus; les doctrinaires s'en vont, et nous les avons de moins. (*Hilarité.*) Voilà ce qui s'est passé, et voilà ce qui se passera toujours. (*Approbatton à gauche.*)

Ainsi le pays n'est pour rien dans cette crise, et la preuve, c'est qu'il en souffre.

Le pays électoral a subi les conséquences de son organisation; il a fait ce qu'il ne pouvait pas ne pas faire. Il y a eu beaucoup de nominations d'affection, de reconnaissance; il y a eu peu de nominations politiques. Les dissolutions n'ont rien prouvé depuis deux ans; elles ne prouveront rien à l'avenir.

La Chambre, comme je vous l'ai dit, a subi la conséquence de l'élection et de la loi électorale; elle est arrivée ici, cela devait être, divisée en portions à peu près égales, avec des dénominations diverses. Cette Chambre a des chefs, comme toute Chambre doit en avoir, qui représentent par leurs talents les partis auxquels ils appartiennent. Les chefs, qui auraient peut-être eu un certain courage personnel, en manquent, parce qu'ils craignent que quelques déserteurs leur enlèvent la majorité qu'ils avaient. (*On rit.*) Et alors, que font-ils? Ils se sont coalisés pour avoir la vérité du gouvernement représentatif; leur premier acte, après la victoire, a été d'abandonner leur principe. Je ne crains pas de dire la vérité à tout le monde, moi. Je veux le progrès quand même; je désire toute amélioration qui placera l'administration en dehors des gens de cour et de ceux qu'on appelle les doctrinaires, parce que je crois que ce sont les ennemis les plus acharnés du pays. (*Rire général.*)

Je veux cela; mais que puis-je espérer? Le pays électoral a parlé; il a produit tout ce qu'il pouvait produire, surtout grâce aux libelles distribués. On a attaqué la presse aujourd'hui; j'ai cru qu'on voulait attaquer la presse au moment des élections, qui ne ressemblait pas à la presse d'aujourd'hui. Il fallait avoir la franchise de demander la censure.

M. de Lamartine. Je demande la parole.

**M. Garnier-Pagès.** Je n'interprète pas vos paroles; j'en tire deux conséquences, on choisira : ou, en reproduisant les termes employés par M. de Chantelauze, on voulait arriver par une ordonnance ou par une loi, n'importe le moyen pourvu qu'on arrive au résultat, on voulait arriver à ce résultat qu'il n'y eût plus de presse; ou, au contraire, on reconnaissait que, par la loi sur la presse, vous avez fait un monopole à certains journaux; qu'il était possible à certains hommes d'ici ou du dehors, en s'emparant de quatre à cinq journaux, de dominer le pays. Au reste, on ne s'en empare que parce qu'on pense comme eux. Ces journaux n'ont d'importance que parce que le pays les a adoptés, que parce que leur pensée est la pensée de la nation (*Rumeur*), la pensée du moment. (*Dénégations au centre.*)

*A gauche : C'est évident.*

**M. Garnier-Pagès.** On s'en empare, ou plutôt on ne s'en sert que parce qu'on trouve parmi les rédacteurs de ces journaux des hommes qui partagent les opinions de ceux avec lesquels ils marchent. Cela est fort simple, fort régulier, et vous ne prouverez jamais, en additionnant les abonnés des journaux, que le parti du pouvoir, de l'ancien 15 avril, qui avait toutes les subventions, toutes les ressources du pouvoir, et ne pouvait soutenir que difficilement sa presse, avait une politique qui convenait mieux au pays que celle des journaux libres qui ont beaucoup d'abonnés, qui n'emploient pas, cependant, d'autre moyen que d'annoncer qu'ils existent, et au-devant desquels on va, puisqu'on va s'abonner dans leurs bureaux.

Détruisons ce monopole, je le veux bien. Essayons ! et c'est fort utile, car il n'est personne parmi nous qui n'ait eu à s'en plaindre. Il y a peut-être un ou deux journaux pour chaque nuance; nous n'avons pas la liberté de la presse complète. Il y a neuf ans que nous vous le disons, vous ne vouliez pas le croire, et aujourd'hui vous paraissez en convenir. Eh bien ! soit, profitons des paroles de M. de Lamartine; accueillons ce qu'il a posé, mettons en pratique ce qu'il a dit; décidons que désormais il sera si facile de publier un journal, que tous ceux qui auront quelques adhésions pourront écrire leurs opinions; détruisons le cautionnement qui ne sert qu'à monopoliser la presse; supprimons ces frais de timbre et de poste, qui font qu'il faut être riche, pour faire une entreprise pareille; alors la presse ne sera plus monopolisée, car il y aura tant de voix qui pourront se servir de ce moyen, que toutes les vérités pourront être dites et que chacun de nous pourra faire entendre sa pensée.

Je demande pardon à la Chambre de cette espèce de digression; mais l'honorable M. de Lamartine ayant dit que la liberté de la presse était menacée, j'ai dû voir dans ses paroles plutôt une menace qu'un encouragement. Je préfère cette dernière interprétation; et s'il fallait choisir parmi les candidats au ministère, et que M. de Lamartine pensât le lendemain ce qu'il a dit la veille, je serais heureux de le voir ministre. (*Mouvement d'hilarité.*)

Ce n'est pas, du reste, la première fois que

je me rencontre avec l'honorable M. de Lamartine; j'ai été heureux, il y a quelques jours, de lui entendre dire qu'il voulait le Gouvernement de tous, par tous et pour tous. (*Rires à gauche.*)

En vérité, je ne sais pas comment cela s'appelle. Si ce n'est pas là le suffrage universel, si ce n'est ce que je demande? (*Rire approbatif à gauche.*)

J'en reviens à la discussion, en déclarant que la presse n'est pas un obstacle. Dans le pays électoral, j'ai fait voir que c'était moins les hommes que l'institution. Quant à la Couronne, je vous demande la permission de dire ce que je pense à ce sujet; car il serait par trop commode que l'on pût dire : Tout le monde reconnaît ici qu'il n'y a pas de reproche à faire, je ne dis pas à l'homme qui porte la Couronne, je n'ai pas à m'en occuper, mais à la Couronne elle-même, à la forme, et qu'il ne fût pas permis de protester. Quand j'en serai là, il sera temps de me faire entendre; quant à présent, j'en reviens au centre gauche.

Votre première faute, c'est votre irrésolution, disait M. Guizot; mais j'en demande pardon à M. Guizot, qui vous reprochait, avec raison, votre irrésolution. L'irrésolution coupable de votre part consistait à ne pas lui dire sur-le-champ que vous ne vouliez pas de lui. (*On rit.*)

Comment, Messieurs, il y a deux ou trois ans, la Chambre un peu moins avancée que celle-ci, et moins avancée que la précédente, a repoussé les doctrinaires; je n'attache pas une qualification injurieuse à ce mot, mais, à mes yeux, c'est un système funeste : les doctrinaires ont été renvoyés par la Chambre qui donna la majorité au 15 avril; plus tard, les doctrinaires sont venus trouver M. Thiers. C'est M. Guizot lui-même qui est venu lui dire : « Nous vous demandons d'oublier nos différends. » M. Thiers a répondu qu'il ne lui était pas possible d'entrer dans le cabinet avec M. Guizot.

Depuis, il y a deux Chambres qui vont plus à gauche, et c'est après tout cela que M. Thiers oublierait son passé et voudrait proposer des accommodements ! mais c'est le renversement de toutes les idées, c'est le renversement de toutes les choses. (*Mouvement.*)

Il est vrai qu'il y a une raison, la voici : Nous avons pris part au combat, nous devons prendre part à la victoire; cette raison est grande, mais immorale; oui, c'est une raison fort immorale. La France et le Gouvernement de notre pays ne peut être le prix ni de la course ni du combat. (*Adhésion.*) M. Mauguin vous a dit qu'il n'avait pas été de la coalition, et je déclare, comme M. Mauguin, que nous n'avons pas été de la coalition; elle votait comme nous, ou nous votions comme elle, comme vous voudrez; mais je ne crois pas que nous nous soyons jamais entendus. (*On rit.*)

Ceux d'entre nous, de ce côté, qui ont pris part au combat par leur parole, ou par leurs votes, avec moins de talent et d'insistance sans doute que M. Guizot, parce qu'ils n'y attachaient pas le même prix... nous ne mettons pas cette conviction ardente, nous n'avions pas la même chaleur, nous ne sommes pas revenus plusieurs fois à la tribune, mais enfin nous avons voté comme eux. (*On rit.*)

Oh bien! avons-nous eu la pensée ridicule de venir dire qu'on devait choisir parmi nous ou parmi ceux qui se rapprochaient le plus de nous, qui étaient plus compatibles avec les institutions actuelles, qui accepteraient une influence quelconque pour demander que le ministère leur fût donné? Non, Messieurs, nous savions très bien que la France et le Gouvernement ne doivent pas être le prix du combat; on fait son devoir, et, ensuite, on doit exécuter la volonté qui y a présidé.

La vérité n'est pas dans les ministères de coalition. Des ministères de coalition sont, autant que les ministères actuels, des ministères intérimaires, ce sont des ministères de transition qui ne peuvent durer; et quand nous avons vu, dans des temps de malheurs publics, ce qui se passait alors, que des souverains récents n'ont pu parvenir à faire durer une coalition qui avait un but pressant, important, nous ne pouvons pas croire qu'en pleine paix, en pleine tranquillité, quand rien ne vient déranger les combinaisons du pouvoir et inquiéter les amis du pays, nous ne pouvons pas croire que les coalitions durent.

Les ministères de coalition, d'ailleurs, je le répète, vous le savez historiquement, vous le savez politiquement, ne mènent à rien : il faut donc en venir à former un cabinet dans une donnée; il faut l'accepter, et ceux qui ne veulent pas l'accepter doivent faire une opposition, opposition momentanée, pour chercher à l'abattre.

Maintenant, Messieurs, doit-on s'allier avec cette partie de l'assemblée que représentait M. de Lamartine, et que vient de représenter M. Lanyer?

M. Lanyer veut la vérité du gouvernement représentatif; il rêvait cette vérité avec des hommes qui n'ont pas convenu à la Chambre d'abord, au pays ensuite. Il est convaincu que le pays pense comme lui : je ne sais de quel pays il entend parler, je sais qu'il y a la France tout entière qui ne peut pas dire son opinion, soit parce que la presse n'est pas assez libre (*Vives réclamations au centre*) pour qu'on puisse tout dire d'une part, soit parce qu'il n'y a pas assez de journaux dans certains pays, ou qu'il n'y en a pas du tout; il ne peut y en avoir en Corse, par exemple; il est impossible de combattre M. Limperani; il a toujours raison, car il est le seul qui parle.

**M. Limperani.** Il existait en Corse un journal de l'opposition.

**M. Garnier-Pagès.** C'est l'autorité qui l'a supprimé au moment des élections.

**M. Limpérani.** Il avait cessé de paraître un mois avant les élections.

**M. Garnier-Pagès.** Précisément, c'est cela. (*Bruit.*) L'honorable M. Lanyer disait tout à l'heure qu'il voulait la vérité du gouvernement représentatif, et que lui et ses amis l'avaient toujours voulue; que, sauf quelques coups de fusil tirés sur les côtes d'Espagne, il voulait tout le reste de ce qui était dans le programme. L'honorable M. Cunin-Gridaine acceptait même les coups de fusil tirés sur les côtes d'Espagne.

Il est vrai que, quand il s'est agi sérieusement de savoir dans une autre séance qui parlait au nom des anciens 221 (qui sont 180 ou 200, comme on voudra; mais le résultat prouvera qu'ils ne sont pas tant qu'ils croient être), quand il s'est agi de savoir qui parlait en leur nom, nous avons vu des différences si nombreuses, des..., je ne dirai pas des démentis, mais des dénégations successives telles, qu'on ne savait vraiment plus qui avait la pensée de ces hommes qui étaient si bien d'accord quand le ministère était debout.

Il n'y avait donc pas de différences; mais pourquoi M. Cunin-Gridaine disait-il qu'il attendait? Pourquoi attendre? Les membres du parti des 221 n'avaient qu'à dire : « Nous vous déclarons que si vous exécutez fidèlement le programme que vous avez soumis à la Couronne, nous vous appuierons. » Les hommes du centre gauche répondront probablement : « Quand nous promettons une chose, nous avons l'intention de la faire. » Tout le monde sera d'accord, et je ne vois pas ce qui pourrait empêcher de mettre fin à la crise. (*On rit.*)

Mais ce qui empêchera de mettre fin à la crise, ce qui est sérieux, c'est la situation, c'est le jeu constitutionnel, mais pas assez représentatif du Gouvernement; ce sont les obstacles qui empêchent de tout dire, qui empêchent de dire tout ce qu'on sait et tout ce qu'on pense; non, vous n'avez pas tout dit, vous ne deviez pas tout dire.

Vous voulez tous être ministres; vous avez dit tous, et particulièrement l'honorable chef du centre gauche, vous avez dit ce que vous saviez avec une grande loyauté; mais lorsque vous avez à dire des choses blessantes pour ceux qui doivent s'asseoir à vos côtés, vous ne pouvez pas dire ce qui se passe à côté de vous, parce que vous ne le savez pas.

On a été chercher un ancien ministre qui lui-même était tombé sous les coups de cette Chambre, qui avait cessé d'être ministre plus particulièrement par l'influence de l'honorable président, qui avait succombé devant l'appréciation de ses actes comme ministre, on est allé le chercher, et on en est arrivé à faire dire à l'honorable président de la Chambre : « Je n'en serai pas ministre sans cet homme-là. »

Quelque glorieux que soit son passé militaire, quelques services qu'il ait rendus à son pays, rien n'annonce qu'il soit parlementaire; il ne représente que des souvenirs militaires, souvenirs auxquels on a rendu justice, même dans cette partie de l'assemblée, lorsqu'on l'a envoyé en ambassade en Angleterre; souvenirs auxquels l'Angleterre elle-même a rendu pleine justice par l'accueil qu'elle lui a fait. Voilà, quant aux souvenirs militaires, quant à ce par quoi il peut être ministre de la guerre, car il a de l'habileté et une glorieuse réputation; mais quant à la partie politique de cet homme, tant glorieux qu'il soit, je dis qu'il ne représente rien; et je dis que ce n'est pas avec des hommes qui ne représentent rien qu'on peut faire un ministère.

*Voix à gauche :* C'est cela.

**M. Garnier-Pagès.** Je me trompe, et je me hâte de le reconnaître; il représente quel-

que chose apparemment, lui qui n'a pas écrit, qui n'a pas dit ce qu'il pensait : s'il était de la coalition, du 15 avril, du centre gauche, du centre droit; il représente quelque chose : la volonté de celui qui l'a choisi. (*Sensation.*)

Si on avait pris M. Guizot ou M. Thiers, on aurait pris le centre gauche ou le centre droit. Puisqu'on a pris le maréchal Soult, qui n'appartient à aucun parti de cette Chambre, il ne représente que la volonté qui l'a choisi.

Maintenant, si, pendant deux mois, l'homme choisi, l'homme dévoué, n'a rien pu produire, n'a rien pu faire, si personne n'a été d'accord avec lui, eh mon Dieu! nous ne sommes pas assez amis des fictions pour lui en vouloir; il a été choisi dans une ligne d'idées; on avait des projets qu'il devait mettre à exécution. Il a été parfaitement d'accord avec la volonté qui lui a été manifestée, et s'il n'a rien pu faire, c'est qu'apparemment cette volonté n'était pas compatible avec celle de cette Chambre, n'était pas compatible avec celle des électeurs, et, je dis plus, avec celle du pays. (*Murmures et agitation.*)

Eh! Messieurs, la crise ne date pas de deux mois, elle ne date même pas de deux ans, comme on l'a dit, elle date de neuf ans. (*Réclamations.*) Messieurs, c'est ma conviction; c'est la conviction de l'opposition qui trouve que rien ne va bien, depuis la sortie de M. Laffitte et de M. Dupont (de l'Eure) des affaires. (*Exclamations et rires.*)

*Un membre* : Vous les avez combattus!

**M. Garnier-Pagès.** Rassurez-vous, Messieurs, je dis la vérité aux uns comme aux autres, j'ai la conviction profonde que si actuellement les deux membres de la Chambre que je viens de nommer étaient conduits, par je ne sais quelle nature d'idées, à accepter le pouvoir, ils ne feraient pas mieux que les autres. (*On rit.*)

Et quand je dis qu'ils ne feraient pas mieux, j'entends que, malgré tous leurs efforts, tout leur patriotisme bien connu et bien apprécié en France, que malgré leurs lumières, qu'on ne peut nier et qui ont été si souvent appréciées, malgré leur conscience et leur bonne volonté, il y aurait impossibilité pour eux comme pour les autres.

Nous étions après la révolution de Juillet, et tout le monde avait des nécessités à subir. M. Laffitte et M. Dupont au ministère, M. Barrot à la préfecture de la Seine étaient des nécessités qu'il fallait subir et on les a subis. Quand il n'y en a plus eu à subir, la direction des affaires a changé; depuis lors la crise a commencé; j'ai donc eu raison de dire qu'elle dure depuis neuf ans.

**M. le général Bugeaud.** C'est la majorité qui a changé!

**M. Garnier-Pagès.** Je ne sais pas si la majorité a changé; mais si je ne craignais pas de me tromper sur mes souvenirs électoraux, je dirais à M. le général Bugeaud qu'il me semble me rappeler que, dans sa première circulaire électorale, il annonçait qu'il irait s'asseoir à côté de M. Laffitte et de M. Dupont (de l'Eure). (*Hilarité générale et prolongée.*)

**M. le général Bugeaud.** Je demande la parole.

**M. Garnier-Pagès.** A mon avis donc la crise dure depuis neuf ans, mais avec des phases diverses. Nous avons eu à traverser des temps très malheureux que personne n'a plus déplorés que moi... Quand ces temps ont heureusement pris fin, les ennemis de la Couronne, ou ceux qu'on appelait tels, n'étaient plus les hommes des extrémités de cette Chambre, c'étaient les hommes qui se rapprochaient le plus des centres. On ne demandait plus des fonds secrets pour surveiller les menées factieuses; mais on en demandait pour subventionner des journaux pour attaquer le centre droit quand le pouvoir inclinait vers le centre gauche, ou le centre gauche quand le pouvoir inclinait vers le centre droit.

Mais, quoi qu'il en soit, il devait venir un jour où ces petites choses disparaîtraient, où il ne serait plus question de savoir si tel journal devait être salarié, chose importante comme principe, puisque c'est un principe de corruption; mais, dans ce moment, il y a quelque chose de plus important puisqu'il s'agit de la composition du Gouvernement.

Eh bien! il est venu un moment où les électeurs, malgré l'imperfection de la loi, malgré les obstacles qu'ils rencontrent pour faire prévaloir leur volonté, malgré l'étroitesse des choix, malgré ce que j'ai appelé des sentiments de reconnaissance et d'affection, ont cependant assez manifesté leur volonté pour produire un résultat; car le 15 avril est tombé quoiqu'on dise que les élections n'ont pas rien prouvé!

Alors, Messieurs, au premier moment où le parti du progrès même lent s'est montré, il a rencontré et devait rencontrer des obstacles; je ne parle pas des obstacles personnels, je ne descends, à quelque hauteur qu'on soit placé, dans la conscience de personne; je laisse à la France le soin d'apprécier la direction de chacun, et ce que chacun fait pour son bonheur ou contre son intérêt; je ne parle que des institutions. Le moment, dis-je, où le parti du progrès commence à triompher, où une majorité un peu incertaine, il est vrai, mais une majorité se montre, on rencontre et on devait rencontrer des obstacles.

Le premier de ces obstacles, c'était l'ancienne majorité devenue minorité, obstacle naturel, obstacle qui n'a pas la valeur qu'on lui suppose, obstacle qui disparaîtra en partie si on a de la résolution et de la volonté, et si on parvient aux affaires.

Un autre obstacle, c'est la volonté conservatrice, obstacle qui a sa valeur, mais qui n'est pas exactement, comme l'ont dit M. Guizot et quelques autres, la même chose que la volonté du progrès. Eh bien! cette volonté conservatrice est représentée par le Sénat conservateur : c'était là sa mission, et il la remplit très bien, il a fait obstacle sous le point de vue conservateur.

Et puis, une autre institution!... je ne l'accuse pas, je crois qu'elle suit sa tendance naturelle, c'est une conséquence de l'organisation de chaque pouvoir. Si vous faisiez nommer la Chambre des députés par tout le monde, elle aurait un autre caractère. Se-

lon que tel pouvoir est organisé, on doit y rencontrer telle ou telle tendance, précisément comme conséquence du jeu constitutionnel. Vous voulez que les pouvoirs se pondèrent, et comment voulez-vous qu'ils se pondèrent? C'est en se faisant mutuellement obstacle. Cela est ainsi; est-ce à tort ou à raison? le pays appréciera. Mais je dis que toutes les petites distinctions qui consistent à savoir si le caractère de M. Dupin peut s'entendre avec celui de M. Passy ou de M. Thiers, ne sont pas des distinctions véritables, fondamentales. Je crois que le centre gauche aurait pu et pourrait trouver un nombre suffisant d'hommes pour arriver aux affaires, si on le voulait, si au lieu d'être obstacle on était encouragement.

*Plusieurs voix au centre : Qui, on?*

**M. Garnier-Pagès.** Les institutions, je l'ai dit. (*Mouvements divers.*)

La France a prouvé et prouve encore combien elle est amie de l'ordre, j'en suis heureux; elle n'est pas gouvernée, de votre aveu à tous; il n'y a qu'un ministère du moment, sans idée du passé, sans prescience de l'avenir, qui n'en peut disposer, qui ne sait pas s'il existera demain, et l'ordre règne! La France a le droit d'être gouvernée, comme elle l'entend; elle le mérite, elle attend la récompense de son amour pour l'ordre, et le moment de la récompense est venu. Qu'on reconnaisse ce qu'elle veut, ce que veut le pays électoral même; qu'on marche en avant, et on ne rencontrera pas d'obstacles, ou du moins on verra ce que je crains bien que l'on voie : que les partis sur lesquels on s'appuie sont impuissants (*Exclamations*); que le centre gauche ne peut pas plus que le centre droit. Et alors l'expérience se fera : on se demandera si l'on peut rester dans la position où l'on est.

Pour moi, je veux le progrès, quel qu'il soit; s'il se fait, j'en serai heureux; s'il ne se fait pas, quand on verra d'honnêtes gens de la gauche prendre le pouvoir et ne pas faire le bien, on n'en voudra plus aux hommes et on s'occupera davantage des choses. (*Mouvement et bruit divers.*)

**M. de Lamartine.** Je demande à dire un seul mot dans l'intérêt de la réalité et de la sincérité des opinions, en réponse à deux honorables membres qui ont mal entendu ou bien mal interprété mes paroles.

Je suis un partisan trop connu et trop permanent de la liberté dans les institutions, qui n'a d'autre fondement que la liberté dans la discussion, pour qu'on ait pu légitimement soupçonner qu'une adhésion indirecte à la censure fût sortie de ma bouche ou fût comprise dans le sens implicite de mes paroles; ce que j'ai dit, j'en atteste les souvenirs des honorables membres qui m'ont fait l'honneur de m'écouter, c'est que par le défaut d'une loi que je ne voulais pas nommer, que j'avais des raisons pour ne pas nommer à la tribune dans cette circonstance, mais que j'indiquais suffisamment par cette désignation même, la presse, au lieu d'avoir la liberté sincère et réelle que toutes les opinions doivent désirer et admettre, avait plus et moins, qu'elle avait le monopole, le privilège, et que c'était un des effets de cette loi

que j'avais combattue à son origine et que je continuerai à combattre. (*Très bien! — Bruit.*) Voilà, Messieurs, toute ma pensée.

Je répondrai un dernier mot à l'allusion que l'orateur a crue piquante, à la contradiction apparente de mes opinions.

« Il est prêt, a-t-il dit, à se réunir à mon symbole, quand il lui sera prouvé que je pense le lendemain encore ce que j'ai dit la veille. »

Messieurs, je réponds comme toujours, non par de paroles, mais par des faits :

Il y a cinq ans que je suis monté à cette tribune pour combattre, avec l'énergie de mes prévisions, la loi que l'honorable membre accuse aussi. Je disais au Gouvernement : « Vous voulez monopoliser la presse à votre profit; un jour viendra où la presse sera monopole, disciplinée contre vous, entre les mains de vos ennemis! »

Ce que cinq années n'ont pas ébranlé, un jour ne le fait pas; et si l'honorable membre veut me faire l'honneur, comme il me le dit, de s'allier à mes symboles, il les trouvera toujours identiques à eux-mêmes dans la fixité du bon sens, dans la sincérité de la conscience; et je féliciterai mes amis d'une acquisition si spirituelle et si inespérée. (*Très bien! très bien!*)

**M. le général Bugeaud.** Messieurs, malgré un rhume très violent, je ne puis me dispenser de répondre un mot à M. Garnier-Pagès.

Il a dit que dans une circulaire j'annonçais à mes électeurs que j'irais m'asseoir à côté de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure).

Cela n'est pas parfaitement exact. (*Ecoutez, écoutez!*) J'ai dit que je viendrais m'asseoir à côté du général Lemarque. Ma place était marquée là en effet, et ce fut là d'abord que je pris place.

Cette place, pourquoi l'ai-je quittée? Je le dirai franchement : c'est parce que j'ai trouvé là des opinions toutes contraires à celles que je croyais y trouver, c'est parce que j'y ai trouvé des idées tellement extraordinaires (*Rires approbatifs au centre*) et sur la direction à donner à la révolution de Juillet et sur notre conduite à l'extérieur, qu'il m'a été impossible de plier ma raison à la promesse que j'avais faite; j'en ai prévenu loyalement mes électeurs, je leur en ai expliqué les raisons dans plusieurs lettres; ils m'ont complètement approuvé, et la preuve, c'est que je suis encore ici. (*On rit. — Très bien!*)

Comment en effet aurais-je pu rester, moi, guerrier, qui crois entendre quelque chose à la guerre; comment aurais-je pu rester dans un des côtés de cette Chambre qui voulait faire la guerre à l'Europe entière avant d'avoir organisé un bataillon? (*Réclamations à gauche.*)

Eh! Messieurs, cela ressort de toutes vos discussions d'alors, je me le rappelle parfaitement; c'est là l'opinion que manifestaient presque tous les jours vos écrivains : « Il n'est pas nécessaire, disaient-ils, pour faire la guerre à l'Europe d'avoir des troupes organisées. » On voulait immédiatement porter la guerre sur le Rhin. J'ai entendu un des brillants orateurs de ce côté de la Chambre dire qu'il fallait à l'instant même

porter notre drapeau sur le Rhin, et déclarer à l'Europe que la révolution de Juillet n'irait pas plus loin.

M. de Lafayette (s'il est permis de parler des morts) nous disait un jour : « Ce n'est pas la guerre de tactique et de stratégie qu'il faut faire, c'est la guerre de propagande et de liberté. » Je crois qu'alors je répondis : « Mais la guerre de propagande et de liberté se résout par des bataillons et des combats; et pour gagner des batailles et des combats, il faut avoir des bataillons, des escadrons et des batteries bien organisés. » (*Approbation au centre.*)

On comptait beaucoup sur la sympathie des peuples, et c'était ce que l'on faisait toujours valoir. Moi qui ai éprouvé ce que c'est que la sympathie des peuples dans les différents pays où j'ai fait la guerre et, où nous avions des sympathies, je n'avais pas grande foi dans ce moyen, et je disais alors à ces Messieurs : « Mais le jour où vous livrez une bataille sur la Sambre ou sur la Meuse... » (*Interruption. — Assez! assez!*)

Il faut bien cependant que j'explique de quel côté... (*Assez! assez!... Aux voix!*)

« Le jour, dis-je, où vous livrez bataille sur la Sambre ou sur la Meuse, on fera des vœux pour vous à Berlin, à Vienne, à Munich; mais vous n'aurez pas là des hommes à sympathies pour vous aider à gagner la bataille. Vous la gagnerez, je le crois, je l'espère : ce n'est pas moi qui mettrai jamais en doute le courage français. (*Aux voix! aux voix! — Bruit croissant.*) Si donc vous la gagnez, oh! alors vous ferez de la propagande... » (*Nouvelle interruption.*)

Je suis bien aise que M. Garnier-Pagès m'ait fourni l'occasion de signaler au pays un fait que l'on a attribué malheureusement à une ingratitude élevée, et qui n'est que le jeu naturel du gouvernement représentatif.

Il est évident, Messieurs, que lorsque la majorité se retire de certains hommes dans cette Chambre, la Couronne, de laquelle on exige du respect pour le gouvernement parlementaire, doit prendre d'autres hommes : on a appelé cela de l'ingratitude; c'était seulement l'observance fidèle de notre constitution. (*Assez! assez!*)

La majorité s'est retirée de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure), et voilà pourquoi la Couronne a dû renoncer à ces hommes... (*Nouveaux cris : Assez! assez!*) Ce n'est pas là de l'ingratitude.

Qu'il me soit permis, en terminant, de m'étonner qu'une Chambre fidèle, dévouée, pleine de loyauté, pleine de respect pour le serment tolère ici, comme elle le fait sans cesse, des insinuations, et contre la Couronne et contre les institutions, de la part d'un orateur.

Je dis que tout l'esprit du monde ne devrait pas couvrir de telles infractions, et que nous devrions protester avec force toutes les fois que cet orateur vient ici nous faire entendre qu'il n'est pas dans les termes de la constitution, ou formuler des allusions qui portent contre la Couronne. (*Assentiment aux centres.*) Quant à moi, je déclare... (*Aux voix! aux voix!*)

Plusieurs membres : A demain! à demain!

M. le Président. D'un côté, on demande

la clôture de la discussion, de l'autre on demande qu'elle soit continuée à une séance suivante.

M. Billault. Je demande la parole contre la clôture.

Plusieurs voix : On ne la demande pas! on ne la demande pas! à demain! à demain!

M. le Président. Demain est un jour férié; la discussion est continuée à vendredi.

(La séance est levée à 5 heures 3/4.)

Ordre du jour du vendredi 10 mai 1839.

A 1 heure séance publique.

Suite de la discussion de la prise en considération de la proposition d'adresse faite par M. Mauguin.

## PREMIÈRE ANNEXE

A LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
DU MARDI 8 MAI 1839.

PROJETS DE LOI (1) tendant à autoriser la réunion, l'érection et la fixation des limites de diverses communes, dans les départements du Cantal (trois projets); des Côtes-du-Nord; du Lot et de Tarn-et-Garonne; du Lot; du Calvados; de Lot-et-Garonne (trois projets); de la Mayenne; de Saône-et-Loire; du Var; de la Vienne, et des Vosges, présentés par M. DE GASPARIN, ministre de l'intérieur.

### CANTAL.

Exposé des motifs et projet de loi tendant à modifier la circonscription du canton de Ruines et de Saint-Flour (nord), par suite de la suppression de la commune de Saint-Gal.

Messieurs, le roi nous a chargé de vous soumettre un projet de loi tendant à établir une nouvelle limite entre le canton de Ruines et celui de Saint-Flour (nord).

La modification des circonscriptions territoriales dont il s'agit, résulte de la nécessité de supprimer la commune de Saint-Gal, et de partager son territoire entre la commune de Ruines, chef-lieu de canton, et la commune de Vabres, canton de Saint-Flour (nord).

Ce qui rend la suppression de la commune de Saint-Gal nécessaire, c'est moins encore son peu d'importance que l'extrême irrégularité de son périmètre.

En effet, le territoire de Saint-Gal se com-

(1) N° 7 des Impressions de la Chambre des députés (2<sup>e</sup> session de 1839). — Voy. le dépôt de ce projet de loi ci-dessus, p. 445.